

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 216

31 janvier 2006

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| AKH S.A., Luxembourg | 10367 | Lift Luxembourg S.A., Peppange | 10366 |
| Bolton Group International S.A.H., Luxembourg . . | 10359 | Luxembourg Corporation Company S.A., Luxem- | 10365 |
| Bolton Trading Corporation S.A., Luxembourg . . . | 10360 | bourg | |
| Bolton Trading Corporation S.A., Luxembourg . . . | 10360 | Luxembourg Corporation Company S.A., Luxem- | 10365 |
| Chartcorp S.A., Luxembourg | 10358 | bourg | 10365 |
| Chartcorp S.A., Luxembourg | 10358 | Luxengineering Bevilacqua & Associés S.A., Lu- | 10366 |
| ColDéfense CB3 (Lux), S.à r.l., Luxembourg | 10359 | xembourg | |
| ColDéfense CB3 (Lux), S.à r.l., Luxembourg | 10359 | Pro Mundo Industries S.A. | 10366 |
| Cono - Consultatio Nobilitatis, S.à r.l., Luxem- | 10358 | Tycom Holdings A, S.à r.l., Luxembourg | 10365 |
| bourg | | Walk 2, S.à r.l., Luxembourg | 10366 |
| De Agostini Finance S.A., Luxembourg | 10360 | Work Horse F. S.A., Walferdange | 10322 |
| Galaxy, S.à r.l., Luxembourg | 10359 | Work Horse F. S.A., Walferdange | 10322 |
| Labelcash Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 10367 | Zufi S.A., Luxembourg | 10321 |
| LB Luxembourg One, S.à r.l., Luxembourg | 10322 | Zufi S.A., Luxembourg | 10321 |
| Liano Holding S.A., Luxembourg | 10366 | | |

ZUFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.254.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Signature.

(088226.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

ZUFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.254.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Signature.

(088223.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

WORK HORSE F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 41, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 49.721.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(088176.4/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

WORK HORSE F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 41, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 49.721.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(088179.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 110.640.

In the year two thousand and five, on the thirtieth of September.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.640 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated on 7 September 2005 and whose articles have not yet been published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Sophie Bronkart, residing at 4, place de Paris, Luxembourg, who appoints as secretary Patrick Van Hees, residing at 15, Côte d'Eich, Luxembourg.

The meetings elects as scrutineer Rachel Uhl, residing at 15, Côte d'Eich, Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Decision to create two classes of shares: Ordinary Shares and Preferred Ordinary Shares with rights as set further on in the articles of incorporation.

2) Decision to convert the 500 (five hundred) existing shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each into 500 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each.

3) Decision to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 1,857,500 (one million eight hundred fifty-seven thousand five hundred Euro) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 1,870,000 (one million eight hundred seventy thousand Euro) by the creation and issue of 73,900 (seventy-three thousand nine hundred) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and of 400 (four hundred) Preferred Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, by contribution in kind consisting of the 100% share capital of LP HOLDING, GmbH,

a limited liability company organised under the laws of Germany, registered with the commercial register of the lower court of Frankfurt am Main, Germany (the «LPH Shares»).

4) Subscription of the total number of 73,900 (seventy-three thousand nine hundred) new Ordinary Shares by METRO AG (METRO AG), Alexander Rittweger («AR»), Professor Dr. h.c. Roland Berger («RB»), PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY, «B», LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY, «C», LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY, «D», LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY, GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG, PALAMON EUROPEAN EQUITY II, LP and PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA», LP (all together hereafter referred as to the PALAMON FUNDS) and the total number of 400 (four hundred) new Preferred Ordinary Shares by RB, AR and METRO AG and payment for such Shares by contribution in kind of the LPH Shares, as follows:

- 7,440 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each and 101 Preferred Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by METRO AG against contribution in kind of 1 LPH Share with a nominal value of EUR 136,000 (one hundred thirty-six thousand Euro), which contribution is made at market value fixed at EUR 13,200,000 (thirteen million two hundred thousand Euro);

- 16,411 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each and 223 Preferred Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by AR against contribution in kind of 1 LPH Share with a nominal value of EUR 300,050 (three hundred thousand fifty Euro), which contribution is made at historical cost/book value of EUR 415,850 (four hundred fifteen thousand eight hundred and fifty Euro);

- 5,573 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each and 76 Preferred Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by RB against contribution in kind of 1 LPH Share with a nominal value of EUR 101,900 (one hundred one thousand nine hundred Euro), which contribution is made at historical cost/book value of EUR 141,225 (one hundred forty-one thousand two hundred twenty-five Euro);

- 8,599 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP against contribution in kind of 1 LPH Share with a nominal value of EUR 5,050 (five thousand fifty Euro), which contribution is made at equity value of EUR 478,318.67 (four hundred seventy-eight thousand three hundred eighteen Euro sixty-seven cents);

- 1,992 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by PALAMON EUROPEAN EQUITY, «B», LP against contribution in kind of 1 LPH Share with a nominal value of EUR 1,100 (one thousand one hundred Euro), which contribution is made at equity value of EUR 107,440.19 (one hundred seven thousand four hundred and forty Euro nineteen cents);

- 3,532 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by PALAMON EUROPEAN EQUITY, «C», LP against contribution in kind of 1 LPH Share with a nominal value of EUR 1,950 (one thousand nine hundred and fifty Euro), which contribution is made at equity value of EUR 190,511.56 (one hundred ninety thousand five hundred eleven Euro fifty-six cents);

- 262 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by PALAMON EUROPEAN EQUITY, «D», LP against contribution in kind of 1 LPH Share with a nominal value of EUR 150 (one hundred fifty Euro), which contribution is made at equity value of EUR 14,132.10 (fourteen thousand one hundred thirty-two Euro ten cents);

- 1,909 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by PALAMON EUROPEAN EQUITY, GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG against contribution in kind of 1 LPH Share with a nominal value of EUR 1,050 (one thousand fifty Euro), which contribution is made at equity value of EUR 103,001.26 (one hundred three thousand and one Euro twenty-six cents);

- 27,765 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by PALAMON EUROPEAN EQUITY II, LP against contribution in kind of 1 LPH Shares with a nominal nominal value of EUR 15,450 (fifteen thousand four hundred fifty Euro), which contribution is made at equity value of EUR 1,497,648.06 (one million four hundred ninety-seven thousand six hundred forty-eight Euro six cents);

- 417 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA», LP against contribution in kind of 1 LPH Share with a nominal value of EUR 250 (two hundred fifty Euro), which contribution is made at equity value of EUR 22,498.16 (twenty thousand four hundred ninety-eight Euro sixteen cents).

5) Decision to introduce new articles 7, 8, 9, 10, 11 and 12 relating to the restrictions on transfer of Shares.

6) Decision to introduce new article 15 regarding the meeting of the board of managers.

7) Decision to introduce article 16 regarding the majority of votes and the minutes of the board of managers.

8) Decision to introduce a new article 17 regarding the appointment of a secretary.

9) Decision to introduce new article 20 relating to the indemnification of the members of the board of managers.

10) Decision to introduce amendments regarding the power and majority of the general meeting of the shareholders by, among other, adding a list of matters requiring a 92.5 and 75 percent majorities of the votes capable being cast.

11) Decision to introduce a new article 26 relating to the distribution rights.

12) Decision to insert a new article 29 called «Definitions» to be used in the Articles of Incorporation.

13) Decision to amend and restate the Articles of Incorporation of the Company.

14) Decision to appoint as new Board Members of the Company for an unlimited period:

- Werner Fritz Arndt;

- Professor Dr. h.c. Roland Berger;

- Alexander Rittweger;

- Matthew Charles Turner;

- Daan Arnold Knottenbelt.

15) Decision to confirm the existing mandates as members of the Board of Managers of the Company of Louis G. Elson and Ron E. Bell

and acknowledge Louis G. Elson as Chairman as defined in the Articles.

16) Miscellaneous.

First resolution

The shareholders resolve to create two classes of shares: Ordinary Shares and Preference Shares with rights as set further on in the articles of incorporation.

Second resolution

The shareholders resolve to convert the existing 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each into 500 (five hundred) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Third resolution

The shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 1,857,500 (one million eight hundred fifty-seven thousand five hundred Euro) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 1,870,000 (one million eight hundred seventy thousand Euro) by the creation and issue of 73,900 (seventy-three thousand nine hundred) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and of 400 (four hundred) Preferred Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, by contribution in kind consisting of the 100% share capital of LP HOLDING, GmbH, a limited liability company organised under the laws of Germany, registered with the commercial register of the lower court of Frankfurt am Main, Germany (the «LPH Shares»).

Subscription and payment

The shareholders resolve to accept subscriptions for the total number of 73,900 (seventy-three thousand nine hundred) new Ordinary Shares by METRO AG (METRO AG), Alexander Rittweger («AR»), Professor Dr. h.c. Roland Berger («RB»), PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY, «B», LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY, «C», LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY, «D», LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY, GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG, PALAMON EUROPEAN EQUITY II, LP AND PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA», LP (all together hereafter referred as to the PALAMON FUNDS) and the total number of 400 (four hundred) new Preferred Ordinary Shares by RB, AR and METRO AG and payment for such Shares by contribution in kind of the LPH Shares, as follows:

- 7,440 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each and 101 Preferred Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by METRO AG against contribution in kind of 1 LPH Share with a nominal value of EUR 136,000 (one hundred thirty-six thousand Euro), which contribution is made at market value fixed at EUR 13,200,000 (thirteen million two hundred thousand Euro);

- 16,411 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each and 223 Preferred Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by AR against contribution in kind of 1 LPH Share with a nominal value of EUR 300,050 (three hundred thousand fifty Euro), which contribution is made at historical cost/book value of EUR 415,850 (four hundred fifteen thousand eight hundred and fifty Euro);

- 5,573 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each and 76 Preferred Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by RB against contribution in kind of 1 LPH Share with a nominal value of EUR 101,900 (one hundred one thousand nine hundred Euro), which contribution is made at historical cost/book value of EUR 141,225 (one hundred forty-one thousand two hundred twenty-five Euro);

- 8,599 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP against contribution in kind of 1 LPH Share with a nominal value of EUR 5,050 (five thousand fifty Euro), which contribution is made at equity value of EUR EUR 478,318.67 (four hundred seventy-eight thousand three hundred eighteen Euro sixty-seven cents);

- 1,992 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by PALAMON EUROPEAN EQUITY, «B», LP against contribution in kind of 1 LPH Share with a nominal value of EUR 1,100 (one thousand one hundred Euro), which contribution is made at equity value of EUR 107,440.19 (one hundred seven thousand four hundred and forty Euro nineteen cents);

- 3,532 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by PALAMON EUROPEAN EQUITY, «C», LP against contribution in kind of 1 LPH Share with a nominal value of EUR 1,950 (one thousand nine hundred and fifty Euro), which contribution is made at equity value of EUR 190,511.56 (one hundred ninety thousand five hundred eleven Euro fifty-six cents);

- 262 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by PALAMON EUROPEAN EQUITY, «D», LP against contribution in kind of 1 LPH Share with a nominal value of EUR 150 (one hundred fifty Euro), which contribution is made at equity value of EUR 14,132.10 (fourteen thousand one hundred thirty-two Euro ten cents);

- 1,909 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by PALAMON EUROPEAN EQUITY, GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG against contribution in kind of 1 LPH Share with a nominal value of EUR 1,050 (one thousand fifty Euro), which contribution is made at equity value of EUR 103,001.26 (one hundred three thousand and one Euro twenty-six cents);

- 27,765 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by PALAMON EUROPEAN EQUITY II, LP against contribution in kind of 1 LPH Shares with a nominal value of EUR 15,450 (fifteen thousand four hundred fifty Euro), which contribution is made at equity value of EUR 1,497,648.06 (one million four hundred ninety-seven thousand six hundred forty-eight Euro six cents);

- 417 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 25 each by PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA», LP against contribution in kind of 1 LPH Share with a nominal value of EUR 250 (two hundred fifty Euro), which contribution is made at equity value of EUR 22,498.16 (twenty thousand four hundred ninety-eight Euro sixteen cents).

here represented by Sophie Bronkart, lawyer, with professional address at L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris;

by virtue of proxies established under private seal on 27 September 2005.

Who, after having stated that its principals have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of its principals to the ownership of the new Shares as indicated above against their respective name.

Fix rate tax exemption request

Insofar as the contributions in kind of the LPH Shares result in the Company holding more than sixty-five per cent (65%) of the shares issued by a company incorporated in the European Union, it is referred to Article 4-2 of the Act dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption. Therefore the Company expressly requests the proportional capital duty exemption pursuant to the aforesaid Article 4.2.

Fourth resolution

The shareholders resolve to introduce new articles 7, 8, 9, 10, 11 and 12 relating to the restrictions on transfer of Shares.

Fifth resolution

The shareholders resolve to introduce new article 15 regarding the meeting of the board of managers.

Sixth resolution

The shareholders resolve to introduce article 16 regarding the majority of votes and the minutes of the board of managers.

Seventh resolution

The shareholders resolve to introduce a new article 17 regarding the appointment of a secretary.

Eighth resolution

The shareholders resolve to introduce new article 20 relating to the indemnification of the members of the board of managers.

Ninth resolution

The shareholders resolve to introduce amendments regarding the power and majority of the general meeting of the shareholders by, among other, adding a list of matters requiring 92.5 and 75 percent majorities of the votes capable being cast.

Tenth resolution

The shareholders resolve to introduce new article 26 relating to the distribution rights.

Eleventh resolution

The shareholders resolve to insert a new article 29 called «Definitions» to be used in the Articles of Incorporation.

Twelfth resolution

The shareholders resolve to amend and restate the Articles of Incorporation of the Company to reflect in particular, but not limited thereto, the amendments set out in the previous resolutions which shall be read as set out below.

Chapter I. Name, Registered office, Duration, Object

Art. 1. Name

1.1 There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the «Law»), as well as by the present articles of association (the «Articles»).

1.2 The Company will exist under the corporate name of LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l.

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for by Article 22 regarding the amendments to the Articles.

2.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Duration

3.1 The Company is established for an unlimited duration.

3.2 The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder.

Art. 4. Object

4.1 The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities

and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2 The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;

- advance, lend or deposit money or give credit to Affiliates through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Affiliate;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Affiliates, or any director, director or other agent of the Company or any of the Affiliates, and to render any assistance to the Affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and

- enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

- it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.3 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

Chapter II. Capital

Art. 5. Corporate capital

5.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 1,870,000 (one million eight hundred seventy thousand Euro) divided into:

5.1.1 74,400 (seventy-four thousand four hundred) Ordinary Shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and

5.1.2 400 (four hundred) Preferred Ordinary Shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholder(s) in accordance with Article 22 of the Articles.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares

6.1 Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 Without prejudice to the provisions set out below, no shareholders shall transfer or dispose of any shares or any interest in any shares other than in accordance with the Articles and in the case of transfers to non-shareholders, the consent given in a general meeting of shareholders by the holders of 75% (seventy-five percent) of all the Shares of the Company pursuant to Article 189 of the Law.

7.2 The Shareholders of the Company are only permitted to transfer, assign, sell, dispose, encumber or create any interest in or right or claim to their Shares (or to enter into any agreement or undertaking to do so) only:

7.2.1 in the case of the PALAMON FUNDS, on a Syndication; or

7.2.2 as permitted under Article 8 of the Articles;

7.2.3 as permitted or required under Article 9, Article 11 and Article 12;

7.2.4 when required, or in acceptance of an offer made by an Acquirer, under Article 10 of the Articles; or

7.2.5 upon a Realisation; or

7.2.6 with the prior written consent of the Board of Managers and - if relevant - of METRO under Article 7.3,

provided that, save for transfers permitted under Article 8.2, no transfer, assignment, Encumbrance or creation of any interest in the Shares or right or claim to, or to the benefit of, a competitor of the Acquired Group shall be permitted without the prior written consent of the Board of Managers.

7.3 Transfers of Shares, other than Permitted Transfers, or an issue of Shares to persons other than Existing Shareholders require the prior consent of METRO for as long as METRO is a Shareholder if the respective transfers or issues of Shares are to one of the persons as the Shareholders may have agreed (or an Affiliate of such person) or to a person (or an Affiliate of such person) which holds a market share of at least 15% in Germany in the business of wholesale, retail hypermarkets, retail supermarkets, retail discounters, department stores, home improvement centres or consum-

er electronic markets, provided however that METRO's consent shall not be required for a transfer or issue to one of the persons (or an Affiliate thereof) as the Shareholders may have agreed.

7.4 Upon an increase of the issued share capital of the Company, each person who then holds Shares in the Company (the «Existing Shareholder») shall have the right to subscribe on the same terms for that proportion of new shares which is as nearly as practicable equal to the proportion of the nominal value of the Shares held by the Existing Shareholder to the nominal value of all Shares then in issue. Such right shall, except in case of urgency as resolved by the Board of Managers, be exercisable for a period of 30 days following the resolution to increase the capital or issue new shares or securities. An Existing Shareholder who is a PALAMON FUND or an Affiliate thereof may nominate any one or more of its Affiliates to subscribe for all or any of those new shares in the Company for which the Existing Shareholder is entitled to subscribe pursuant to the foregoing sentence. If new shares are issued with a premium or in connection with other related obligations (including the obligation to provide additional debt funding) the same terms and conditions relating to the subscription of the new shares shall apply to all Existing Shareholders.

Art. 8. PALAMON, METRO, AR and RB permitted transfers

8.1 The PALAMON FUNDS (and its Affiliates) shall have the right to transfer Shares in connection with their investment at their sole discretion:

8.1.1 to Affiliates or, on a distribution in kind or specie, to the underlying investors in such PALAMON FUNDS, or to another institutional investor which is advised or managed by the adviser or manager of such PALAMON FUNDS, or its underlying investors in each such case without any restrictions; and

8.1.2 with respect to a co-investment or similar scheme for the benefit of officers, employees and partners of PALAMON CAPITAL PARTNERS, LP and its Affiliates («Co-Investment Scheme») to any person which holds or is to hold assets for a Co-Investment Scheme or to the officers, employees and partners entitled to such assets under the Co-Investment Scheme («Permitted Transfers»).

8.2 METRO may at any time it is a Shareholder request that it transfer Shares issued to it in connection with its investment in the Acquired Group to an Affiliate. The Board of Managers shall grant its consent to such transfer under Article 7.2.6 if the Board of Managers is satisfied that the transfer arrangements include provisions whereby the relevant shares, securities and other instruments are automatically retransferred in rem to METRO if the transferee Affiliate ceases to be an Affiliate of METRO.

8.3 After an initial period of three years from the Funding Date (as defined in Article 26), METRO shall have the right to transfer all Shares at its sole discretion in whole or in part to no more than 2 (two) transferees in total, but not to the following competitors of LOYALTY PARTNER, GmbH: HAPPY DIGITS, CAP CUSTOMER ADVANTAGE PROGRAM, GmbH, WEBMILES, NECTAR/LOYALTY MANAGEMENT UK LTD., AIRMILES, ADVANCED DATA SYSTEMS, BERTELSMANN GROUP/BERTELSMANN AVARTO GROUP or any Affiliate of any of the foregoing persons. Prior to effecting such a sale METRO shall give written notice to the PALAMON FUNDS offering to sell METRO's shares to the PALAMON FUNDS and shall negotiate in good faith with the PALAMON FUNDS represented for these purposes by PALAMON CAPITAL PARTNERS, LP for 60 days from receipt of such notice as to the terms of the proposed sale and transfer. If the PALAMON FUNDS and METRO have not reached agreement within such period of 60 days, METRO is entitled to seek a third party purchaser for some or all of its shares, securities and other instruments within a further period of 90 days, provided that if METRO reaches agreement with a third party on the terms of a sale and transfer, METRO shall give the PALAMON FUNDS a right of first refusal to acquire the shares, securities and instruments it is offering on the terms agreed with the third party. The PALAMON FUNDS shall have a period of 30 days from receipt of a complete set of the contractual documentation to elect whether or not to accept the offer from METRO and they shall deliver their decision to METRO in writing.

8.4 After an initial period of three years from Funding Date, RB shall have the right to offer to transfer all Shares (but not some only) to METRO. Prior to effecting such a sale RB shall give written notice to the PALAMON FUNDS offering to sell all the Shares held by RB in connection with his investment in the Company to the PALAMON FUNDS and shall negotiate in good faith with the PALAMON FUNDS (represented for these purposes by PALAMON CAPITAL PARTNERS, LP) for 60 days from receipt of such notice as to the terms of the proposed sale and transfer. If the PALAMON FUNDS and RB have not reached agreement within such period of 60 days, RB is entitled to seek to agree terms with METRO for the sale and transfer of all (but not some only) of such shares, securities and other instruments within a further period of 90 days, provided that if RB reaches agreement with METRO on the terms of a sale and transfer, RB shall give the PALAMON FUNDS a right of first refusal to acquire the Shares he is offering on the terms agreed with METRO. The PALAMON FUNDS shall have a period of 30 days from receipt of a complete set of the contractual documentation to elect whether or not to accept the offer from RB and they shall deliver their decision to RB in writing.

8.5 On the death of either RB or AR the Shares held by them in connection with their investment may pass to their legal heir. Any subsequent transfer shall require the consent of the Board of Managers under Article 7.2.6.

8.6 AR shall be entitled to transfer to RB within 30 days of Completion Ordinary Shares and Preferred Ordinary Shares amounting in each case to 1% of the Shares of that class then in issue (calculated by reference in each case to nominal value).

Art. 9. Leaver provisions

9.1 For the purposes these Articles:

9.1.1. a Good Leaver, an Early Leaver and a Bad Leaver are each a «Leaver»;

9.1.2 a Manager who is in material breach of any statement made in his Management Certificate and /or who has violated in a material respect his statutory or contractual obligations under the Articles or any contractual undertaking entered into in connection with his role as a shareholder, or his shareholder fiduciary duty towards the Company or to an Investor and despite the written request of the Board of Managers has failed to rectify the breach or violation within

a reasonable period is a «Defaulting Manager» provided that, other than as required for qualification as a Defaulting Manager and save for fraud or wilful default (Vorsatz), there shall be no liability for breach of a Management Certificate;

9.1.3 a Manager who is dismissed for serious cause (which for these purposes shall include fraud, sexual misconduct, intentional or grossly negligent breach of duty as a director or officer of a member of the Acquired Group, conviction of any criminal offence which either involves fraud or which is punishable by imprisonment) or who is a Defaulting Manager or who resigns or otherwise leaves the employ of the Acquired Group without the prior approval of the Board of Managers (except in cases where his resignation is in circumstances where the Leaver has a right to terminate for cause himself) after the third anniversary of the date of his investment in the Acquired Group is a «Bad Leaver»;

9.1.4 a Manager who resigns, is dismissed or otherwise leaves the employ of the Acquired Group at any time up to and including the third anniversary of the date of his investment in the Acquired Group is an «Early Leaver»;

9.1.5 «Exercise Date» means the date on which the Company gives notice pursuant to Article 9.4 exercising a Triggered Option;

9.1.6 a Leaver who is not a Bad Leaver or an Early Leaver is a «Good Leaver» (which shall for the avoidance of doubt include a Leaver who after the third anniversary of his investment in the Acquired Group retires at normal statutory retirement age, retires for reason of permanent ill-health or dies or is dismissed other than for good cause), as is any Leaver who is approved as a Good Leaver by the Remuneration Committee;

9.1.7 the date of a Manager's resignation, leaving or dismissal from the Acquired Group or the date on which he becomes a Defaulting Manager is the «Trigger Date»; and

9.1.8 the amount invested by a Manager in the Company on acquiring his Shares, (plus any amounts subsequently invested) is his «Cost of Investment».

9.1.9 «Market Value» shall mean the fair market value of the Leaver's entire Management Equity Stake as agreed by the Leaver and the Remuneration Committee within 30 days of the Exercise Date, or, failing such agreement, as determined by an independent investment bank appointed jointly by the Company and the Leaver whereby half of the costs of such investment bank shall be borne by the Company and half by the Leaver. The valuation shall in either case be on the basis of market practice at the time the valuation is carried out and shall take into account the business, operating and market position and the financial condition and prospects of the Acquired Group on a going concern basis and the size of the Management Equity Stake.

9.2 If a Manager becomes a Leaver, the Company shall be entitled, at its discretion to redeem, to acquire, or to nominate a third party (who shall be a replacement Manager) to acquire all the Shares and other securities or other instruments issued by the Company and any other member of the Acquired Group to the Manager in his capacity as such (but not for the avoidance of doubt, in the case of AR those Shares issued to him on Completion) («Manager's Equity Stake») on the terms of this Article 9 and each Manager and Investment Vehicle grants the Company the right to so redeem, acquire or nominate an acquirer for and undertakes to assign and transfer the entire Manager's Equity Stake in such circumstances («Leaver Call Option»).

9.3 On the Trigger Date, the voting rights in respect of Leaver's Manager's Equity Stake are, to the extent legally permissible, suspended and neither the Leaver nor his Investment Vehicle (if any) shall be entitled to exercise them. If and to the extent that such suspension is not permissible, the Leaver and his Investment Vehicle shall exercise those rights only as instructed by the PALAMON FUNDS.

9.4 If a Trigger Date occurs in respect of a Manager, then in respect of the Leaver Call Option (the «Triggered Option»), the Triggered Option may be exercised by the Company (following a resolution of the Remuneration Committee to that effect) by notice in writing to the Leaver at any time up the date falling 6 months before the proposed date for completion of the final Realisation. In such notice of exercise the Company may elect either to redeem or to acquire the Manager's Equity Stake subject to the Triggered Option itself or that by way of performance of the Triggered Option the Leaver shall transfer the Manager's Equity Stake to a person nominated by it. If the Triggered Option is not exercised within the time period referred to above, the Triggered Option lapses.

9.5 The price at which any Manager's Equity Stake is transferred under this Article 9 (the «Transfer Price») shall be:

9.5.1 in the case of an Early Leaver or a Bad Leaver:

(a) the Cost of Investment plus any accrued but unpaid interest up to the Trigger Date on any debt instruments attributable to the Manager's Equity Stake; or if lower

(b) the Market Value of the Manager's Equity Stake; plus in either case

(c) interest at a floating rate of EURIBOR plus 1% p.a. from the Trigger Date until the date the Transfer Price is due for payment; minus

(d) the aggregate amount of any damages claims of the Acquired Group against the Leaver which are undisputed or are determined by a final non-appealable decision of the competent court, provided that where a claim is pending at the Trigger Date no Transfer Price shall be due and payable to the Leaver prior to the final non-appealable decision of the competent court, or agreement of the amount of the damage, in such case, provided further that:

(i) the transferee shall be requested to pay to the Acquired Group the amount of any deduction under this Article 9.5.1(d), and

(ii) the Leaver's liability to the Acquired Group is treated as satisfied to that extent.

9.5.2 In the case of a Good Leaver:

(a) Market Value of the Manager's Equity Stake; plus in either case

(b) interest at a floating rate of EURIBOR plus 1% p.a. from the Trigger Date until the date the Transfer Price is due for payment; minus

(c) the aggregate amount of any damages claims of the Acquired Group against the Leaver which are undisputed or are determined by a final non-appealable decision of the competent court, provided that where a claim is pending at the

Trigger Date no Transfer Price shall be due and payable to the Leaver prior to the final non-appealable decision of the competent court, or agreement of the amount of the damage, in such case, provided further that:

(i) the transferee shall be requested to pay to the Acquired Group as the case may be the amount of any deduction under this Article 9.5.2(c), and

(ii) the Leaver's liability to the Acquired Group is treated as satisfied to that extent.

9.6 If any Transfer Price calculated under Article 9.5 is held to be invalid or unenforceable at law, the lowest legally valid and enforceable price shall apply instead.

9.7 The Transfer Price shall, subject to the availability of financing to the Company or its nominee, be payable in two equal instalments, 3 months and 6 months after completion of the transfer of the Leaver's Manager's Equity Stake, which transfer shall take place as soon as practicable after the exercise of the Triggered Option.

9.8 The Company shall also be entitled to redeem, to acquire or to nominate an acquirer (who shall be a replacement Manager) for a Manager's entire Manager's Equity Stake on the terms of this Article 9 and each Manager and Investment Vehicle grants the Company the right to so acquire, redeem, or nominate an acquirer for, all the entire Manager's Equity Stake, and undertakes to assign and transfer, the entire Manager's Equity Stake, in the following circumstances («Default Call Option»):

9.8.1 insolvency, composition, bankruptcy (including any statutory procedures requiring him to give a declaration as to his assets) or similar proceedings in any jurisdiction are initiated against a Manager;

9.8.2 insolvency, composition, bankruptcy (including any statutory procedures requiring the making of a declaration as to his assets) or similar proceedings in any jurisdiction are initiated (or declined for lack of assets) against any Investment Vehicle or any resolution is passed or order or declaration made for the winding up, liquidation or cessation of any Investment Vehicle;

9.8.3 the creation of any pledge, lien or Encumbrance over (unless the same is terminated or released within four weeks of its creation) or any enforcement or equivalent proceedings being initiated against Manager's Equity Stake or any Investment Vehicle;

9.8.4 the Manager ceasing either to control or to be economic owner of at least 75% of any Investment Vehicle or to be the beneficiary under the scheme under which the Investment Vehicle holds or manages the Manager's Equity Stake;

9.8.5 on a Manager's divorce (except where proof is provided to the satisfaction of the Remuneration Committee that the divorce does not impact the control, economic ownership and transferability of the Manager's Equity Stake, whereby it is acknowledged that this is the case if the German matrimonial law on community of surplus or separation of property applies); and

9.8.6 breach or attempted breach of the provisions of any agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders.

9.9 The provisions of Articles 9.3 to 9.7 shall apply mutatis mutandis to the Default Call Options, provided that for these purposes the «Trigger Date» shall be the date on which the event triggering the Default Call Option under Article 9.8 occurred and the «Transfer Price» shall be that calculated under Article 9.5.1.

9.10 If a Manager fails to comply with its obligations under this Article 9 in respect of the Shares registered in its name, the Board of Managers may (and shall, if so requested by any Shareholder (other than the manager in question)) authorise any Board Member to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Manager a transfer of the relevant Shares in favour of the relevant transferee to the extent that the transferee has put the Company in cleared funds in respect of the consideration as determined under Article 9.5 due for the Shares. The Board of Managers shall authorise registration of the transfer(s), after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person. Each defaulting Manager shall surrender his share certificates relating to the Shares (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of Managers) to the Company. On, but not before, such surrender or provision, each Manager shall be entitled to the consideration as determined under Article 9.5 due for the Shares transferred on its behalf, without interest.

Art. 10. Purchase offer and bring along

10.1 If Shareholders holding more than 50% of the Ordinary Shares then in issue (the «Selling Investors») wish to sell all their Shares held by them and find a bona fide arm's length purchaser which is not an Affiliate of any such shareholders and agree terms for the sale to such purchaser of all the Shares then held by them or wish to tender their Shares in a Listing and the Board of Managers so resolves, then, on receipt of written notification of such fact, all the other holders of Shares shall be bound and undertake to accept any offer from such a purchaser or to tender such shares and any other securities or instruments issued by the Company in such Listing on the same terms as agreed (save that the liability of the other Shareholders under any representations, warranties, undertakings or covenants shall be limited (in the absence of wilful misconduct or fraud on their part) to the value of the consideration received for their Shares and at the same time as the Selling Investors sell or tender their shares and any other securities or instruments issued by the Company).

10.2 No sale of Shares shall be made if it would result in any person and its Affiliates other than the PALAMON GROUP (the «Acquirer») alone, or acting in concert with a group of persons, holding more than 50% of the Ordinary Shares, then in issue unless the Acquirer shall have made a binding offer (with no conditions other than those which apply to the proposed transfer of all the respective Shares) to the other Shareholders to acquire all their Shares then held by them at a price equal to the higher of (a) the price per Share (or part thereof) offered by the Acquirer to the PALAMON FUNDS wanting to divest or (b) the highest pro rata price the Acquirer or persons acting in concert with it have paid for the shares issued by the Company as the case may be in the 3 months prior to the date such offer is made. The offer to the other Shareholders shall be open for acceptance for at least thirty (30) days after receipt of such offer.

10.3 If the PALAMON FUNDS wish to sell their Shares in circumstances in which the approval of the Board of Managers under Article 7.2.6 would be required and suffice the PALAMON FUNDS shall not be entitled to sell and transfer such Shares unless the intended transferee (the «Intended Transferee») shall have made a binding offer to the other Investors (but not to the Managers) to acquire the same pro rata interest in their respective holdings of the class of Shares as the PALAMON FUNDS propose to sell on the same terms as offered to the PALAMON FUNDS (and with no conditions other than those which apply in relation to the PALAMON FUNDS). The offer by the Intended Transferee shall be open for at least thirty (30) days after receipt of such offer. For the avoidance of doubt, this Section 10.3 shall not apply if Section 10.1 applies.

Art. 11. AR transfer offer

11.1 For the purposes of this Article 11 the following definitions shall apply:

11.1.1 «AR Equity Stake» shall mean such Shares issued by the Company and any other member of the Acquired Group as are held by AR from time to time;

11.1.2 «Excess Liability» shall mean the amount of any liability of AR to LP HOLDING, GmbH out of or in connection with a claim for a breach of the Acquisition Agreement in excess of the cash caps applicable to him set out in sections 11.4.3 and 11.6 thereof;

11.1.3 «Fair Market Value» shall mean the fair market value of the Relevant Equity Stake at the Relevant Date as agreed by AR and the PALAMON FUNDS within 30 days of the Relevant Date, or, failing such agreement, as determined by an independent investment bank appointed jointly by the PALAMON FUNDS and AR, whereby half of the costs of such investment bank shall be borne by the PALAMON FUNDS and half by AR. The valuation shall in either case be on the basis of market practice at the time the valuation is carried out and shall take into account the business, operating and market position and financial condition and prospects of the Acquired Group on a going concern basis;

11.1.4 «Relevant Date» shall mean the date on which the liability of AR constituting the Excess Liability is finally determined or agreed in accordance with the terms of the Acquisition Agreement; and

11.1.5 «Relevant Equity Stake» shall mean such Shares issued by the Company and any other member of the Acquired Group comprised in the AR Equity Stake as have a Fair Market Value equal to the Excess Liability.

11.2 The PALAMON FUNDS shall be entitled at any time on or after the Relevant Date and at their discretion to acquire, or to nominate a third party to acquire, a Relevant Equity Stake on the terms of this Article 11 and in satisfaction of the Acquisition Agreement. AR hereby grants the PALAMON FUNDS the right to so acquire or nominate an acquirer for and undertakes to assign and transfer that Relevant Equity Stake in such circumstances («AR Call Option»). For the avoidance of doubt, AR is entitled to prevent the exercise of the AR Call Option by paying an amount in cash equal to the Excess Liability in full to the PALAMON FUNDS on the Relevant Date.

11.3 The AR Call Option may be exercised one or more times (but only once in respect of a particular Excess Liability) by the PALAMON FUNDS (acting jointly) by notice in writing to AR at any time on or after the Relevant Date. In any such notice of exercise the PALAMON FUNDS may elect either to redeem or to acquire a Relevant Equity Stake themselves or that by way of performance of the AR Call Option AR shall transfer that Relevant Equity Stake to a person nominated by them. After exercise of an AR Call Option in respect of an Excess Liability, the AR Call Option shall remain in full force and with respect to the remainder of AR's Equity Stake until all claims or potential claims of LP HOLDING, GmbH under the Acquisition Agreement have been settled, have lapsed or have become time-barred in accordance with the terms of the Acquisition Agreement. If and to the extent the AR Call Option is not exercised before a Realisation is completed, the AR Call Option lapses. The AR Call Option can only be exercised in respect of Excess Liabilities up to an aggregate maximum amount of EUR 28,600,000 (in words: twenty-eight million six hundred thousand Euro).

11.4 If AR fails to comply with his obligations under this Article 11 in respect of the Relevant Equity Stake, the PALAMON FUNDS may authorise any Board Member to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of AR a transfer of the relevant Shares constituting the Relevant Equity Stake in favour of the relevant transferee. The Board of Managers shall authorise registration of the transfer(s), after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person. AR shall surrender his share certificates relating to the Shares constituting the Relevant Equity Stake (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the PALAMON FUNDS) to the PALAMON FUNDS.

Art. 12. RB transfer offer

12.1 For the purposes of this Article 12 the following definitions shall apply:

12.1.1 «RB Equity Stake» shall mean such Shares issued by the Company and any other member of the Acquired Group as are held by RB from time to time;

12.1.2 «Excess Liability» shall mean the amount of any liability of RB to LP HOLDING, GmbH out of or in connection with a claim for a breach of the Acquisition Agreement in excess of the cash caps applicable to him set out in sections 11.4.4 and 11.6 thereof;

12.1.3 «Fair Market Value» shall mean the fair market value of the Relevant Equity Stake at the Relevant Date as agreed by RB and the PALAMON FUNDS within 30 days of the Relevant Date, or, failing such agreement, as determined by an independent investment bank appointed jointly by the PALAMON FUNDS and RB, whereby half of the costs of such investment bank shall be borne by the PALAMON FUNDS and half by RB. The valuation shall in either case be on the basis of market practice at the time the valuation is carried out and shall take into account the business, operating and market position and financial condition and prospects of the Acquired Group on a going concern basis;

12.1.4 «Relevant Date» shall mean the date on which the liability of RB constituting the Excess Liability is finally determined or agreed in accordance with the terms of the Acquisition Agreement; and

12.1.5 «Relevant Equity Stake» shall mean such Shares issued by the Company and any other member of the Acquired Group comprised in the RB Equity Stake as have a Fair Market Value equal to the Excess Liability.

12.2 The PALAMON FUNDS shall be entitled at any time on or after the Relevant Date and at their discretion to acquire, or to nominate a third party to acquire, a Relevant Equity Stake on the terms of this Article 12 and in satisfaction

of the Acquisition Agreement. RB hereby grants the PALAMON FUNDS the right to so acquire or nominate an acquirer for and undertakes to assign and transfer that Relevant Equity Stake in such circumstances («RB Call Option»). For the avoidance of doubt, RB is entitled to prevent the exercise of the RB Call Option by paying an amount in cash equal to the Excess Liability in full to the PALAMON FUNDS on the Relevant Date.

12.3 The RB Call Option may be exercised one or more times (but only once in respect of a particular Excess Liability) by the PALAMON FUNDS (acting jointly) by notice in writing to RB at any time on or after the Relevant Date. In any such notice of exercise the PALAMON FUNDS may elect either to redeem or to acquire a Relevant Equity Stake themselves or that by way of performance of the RB Call Option RB shall transfer that Relevant Equity Stake to a person nominated by them. After exercise of an RB Call Option in respect of an Excess Liability, the RB Call Option shall remain in full force and with respect to the remainder of RB's Equity Stake until all claims or potential claims of LP HOLDING, GmbH under the Acquisition Agreement have been settled, have lapsed or have become time-barred in accordance with the terms of the Acquisition Agreement. If and to the extent the RB Call Option is not exercised before a Realisation is completed, the RB Call Option lapses. The RB Call Option can only be exercised in respect of Excess Liabilities up to an aggregate maximum amount of EUR 10,950,000 (in words: ten million nine hundred and fifty thousand Euro).

12.4 If RB fails to comply with his obligations under this Article 12 in respect of the Relevant Equity Stake, the PALAMON FUNDS may authorise any Board Member to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of RB a transfer of the relevant Shares constituting the Relevant Equity Stake in favour of the relevant transferee. The Board of Managers shall authorise registration of the transfer(s), after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person. RB shall surrender his share certificates relating to the Shares constituting the Relevant Equity Stake (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the PALAMON FUNDS) to the PALAMON FUNDS.

Chapter III. Board members, Board of managers

Art. 13. Board of managers

13.1 The Company shall be managed a board of managers («Board of Managers»). The Board of Managers shall consist of not less than 7 (seven) board members («Board Members»).

13.2 The PALAMON FUNDS are jointly entitled, subject to the rights of each of the ERISA FUNDS under Article 14, from time to time to propose for appointment at least 5 (five) candidates as Board Members out of which the Shareholders' general meeting shall appoint 4 (four) Board Members. For the purposes of this Article 13 any Board Member nominated by an ERISA FUND will count as a Board Member appointed on the PALAMON FUNDS' proposal.

13.3 For as long as METRO holds 5% (five percent) or more of the voting share capital of the Company, METRO shall have the right to propose for appointment at least 2 (two) candidates for Board Members out of which the Shareholders' general meeting shall appoint one Board Member.

13.4 For as long as AR holds 5% (five percent) or more of the voting share capital of the Company, AR shall have the right to propose for appointment at least 2 (two) candidates for Board Members out of which the Shareholders' general meeting shall appoint 1 (one) Board Member.

13.5 For as long as RB holds 5% or more of the voting share capital of the Company, RB shall have the right to propose himself and one other candidate for appointment as Board Members out of which the shareholders general meeting of the Company shall appoint one Board Member.

13.6 Any Board Member can be removed «ad nutum» and without cause with a 50% (fifty percent) plus one vote majority of the votes capable of being cast at a shareholders meeting. Notwithstanding the foregoing sentence (i) the right of a party or parties to propose a candidate for appointment to the Board of Managers includes the right to propose the dismissal or suspension of the Board Member appointed in accordance with Articles 13.2, 13.3, 13.4 and 13.5 after the nomination by that party or parties, and (ii) the provisions of Articles 13.2, 13.3, 13.4 and 13.5 shall apply mutatis mutandis to the replacement of a Board Member.

13.7 With respect to the appointments in Articles 13.2, 13.3, 13.4 and 13.5 the Shareholders shall, if a shareholders resolution is required, vote in favour of the appointment of the person(s) duly nominated or entitled to be appointed. The failure of any of the PALAMON FUNDS METRO or AR to fully exercise their right to nominate Board Members pursuant to Articles 13.2, 13.3, 13.4 and 13.5 respectively shall not constitute a waiver or diminution of such rights. Should the individuals elected as Board Members pursuant to this Article 13.7 be unwilling or unable to serve, or otherwise cease to serve, any replacement shall be nominated and appointed in accordance with this Article 13.

13.8 A chairman of the Board of Managers may be elected from amongst its members as set out in Article 15.1 (the «Chairman»).

Art. 14. ERISA rights

14.1 For as long as an ERISA FUND or its nominees are directly or indirectly Shareholders, that ERISA FUND will obtain certain management rights in the Company and its subsidiaries in a manner and to the extent permitting such ERISA FUND to substantially influence or participate in the management of the Company and its subsidiaries. Accordingly, it is agreed for the benefit of each of the ERISA FUNDS individually that each ERISA FUND or its nominee shall have the right (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA FUND for its own benefit and for its own account) from time to time and at any time by notice in writing to propose up to two persons for election as directors of the Company and each of its subsidiaries and the Shareholders and the shareholders of the subsidiaries shall vote and take such other action as may be necessary to ensure that in each case one person proposed by each ERISA FUND shall hold office as a director of the Company and each of its subsidiaries (collectively the «ERISA Directors»). For the avoidance of doubt, nothing in this Article 8 shall adversely affect the other rights of METRO, AR, or RB under Articles 13, 15 and 22.

14.2 The investors in each of the ERISA FUNDS include limited partners which are entities governed in the United States of America by the Employee Retirement Income Security Act 1974 as amended («ERISA»). In order to permit

the limited partners governed by ERISA to treat each of the ERISA FUNDS as VCOC's for the purposes of ERISA they need to obtain certain management rights in companies in which they invest in a manner and to an extent that will permit the Company to qualify as a VCOC. Accordingly, it is agreed that as long as an ERISA FUND directly or indirectly holds any shares in the Company, the Company and its subsidiaries and their designated representatives shall provide each ERISA FUND (individually) with the following rights (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA FUND for its own benefit and for its own account):

14.2.1 the right to visit and inspect any of the offices and properties of the Company and its subsidiaries and the right to inspect and copy the books and records of the Company and its subsidiaries, at such times as the ERISA FUND shall reasonably request;

14.2.2 the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the board of directors of the Company (and each subsidiary thereof). The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the ERISA FUND to the Company and shall take effect upon the delivery of written notice thereof at the Company's registered office or at any meeting of the board of directors;

14.2.3 the right to receive, within a reasonable time after its written request therefor, any information relating to the Company or its subsidiaries or associated companies as it in its sole discretion deems fit, including without limitation: (i) within 30 days of the month end monthly consolidated financial information and statements, including but not limited to a balance sheet, profit and loss and cash flow statements of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (ii) within 90 days of the end of each accounting period end annual audited consolidated financial statements; (iii) on an annual basis and no later than 30 days prior to the beginning of the Company's financial year or, if so requested on a more frequent basis, the business plan, budget and cash flow forecasts and projections of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (iv) monthly reports including a narrative setting out the progress of the group on matters materially affecting the business and affairs of the group; and (v) such additional financial or management information as the ERISA FUND may reasonably request including any operating reports, budgets, other financial reports and details of material developments or events or significant proposals.

14.2.4 the right to meet on a regular basis with the directors or other personnel of the Company and its subsidiaries and associated companies from time to time and upon reasonable notice to the Company (or the applicable subsidiary or associated company) for the purpose of consulting with, rendering advice, recommendations and assistance to, and influencing the directors of the Company (or its subsidiaries and associated companies) or obtaining information regarding the Company's or any of its subsidiaries' (or associated companies') business operations, financial condition, activities and prospects and expressing its views thereon including, without limitation, significant changes in management, personnel and compensation of employees, introduction of new products or new lines of business, important acquisitions or dispositions of plants and equipment, significant research and development programmes, the purchasing or selling of important trademarks, licences or concessions or the proposed commencement or compromise of significant litigation;

14.2.5 the right to submit proposals and suggestions to the Board of Managers of the Company or to the board of any of its subsidiaries, if not adopted by management; and

14.2.6 to the extent consistent with applicable law (and with respect to events which require public disclosure, only following the Company's public disclosure thereof through applicable securities law filings or otherwise), the right to receive notice in advance with respect to any significant corporate actions, including, without limitation, extraordinary dividends, mergers, acquisitions or dispositions of assets, issuances of significant amounts of debt or equity and material amendments to the Articles of Association, and the right to consult with the Company with respect to such actions.

14.3 In the event that the Company ceases to qualify as an «operating company» (as defined in the first sentence of 29 C.F.R. Section 2510.3-101(e)), then the Company and each Shareholder will co-operate in good faith to take all reasonable action necessary to provide that the investment of PALAMON EE or PALAMON II qualifies as a «venture capital operating company» (as defined in the Plan Asset Regulations) and shall continue to qualify as a «venture capital investment» (as defined in the Plan Asset Regulations). This provision shall not be construed as an obligation on any Party to provide any additional finance to the Company or its subsidiaries.

Art. 15. Procedures of meeting of the board

15.1 All meetings of the Board of Managers shall be held at the offices of the Company unless the Board Members unanimously decide to hold the meeting, to the extent legally permissible, at some other place. All meetings shall be held in English unless the Board Members resolve otherwise in individual cases. The Chairman or any other two members of the board shall convene meetings which shall be chaired by the Chairman. The first Chairman shall be appointed by the Shareholders' general meeting from among the Board Members appointed pursuant to Article 13.2. The Board of Managers may appoint from among its members a successor Chairman. In the absence of the Chairman, the Board of Managers will appoint another person as Chairman pro tempore by vote of the majority in numbers present in person or by proxy at such meeting. Meetings of the Board of Managers shall be held as often as the business of the Company so requires. Every Board Member can require that a meeting be convened. The meetings of the Board of Managers shall be convened in writing, the place, date, time and preliminary agenda being indicated with at least seven (7) days' notice unless (i) all the Board Members waive these formalities, or (ii) unless in case of urgency duly justified in the resolutions taken by the Board of Managers in which case the notice can be reduced to 1 (one) day provided that a minimum notice of seven (7) days shall always apply in respect of the matters set out in Article 22.10.2 and 22.10.3. The notice period shall begin to run on the day following the day on which the invitation is mailed. The day of the meeting shall not count as part of the notice period.

15.2 Absent Board Members may be represented by other Board Members. Experts and other persons can be invited by the Chairman, or any Board Member authorised by the Chairman, to participate in the meeting.

15.3 Resolutions of the meetings of the Board of Managers shall in principle be adopted in meetings. However, to the extent permitted by law, resolutions of the meetings of the Board of Managers may be adopted outside meetings in

writing, by facsimile, by e-mail or in telephone or videoconferences without complying with any provisions set forth herein with regard to the convocation of such meetings, provided that no Board Member participates in meetings (telephone conferences) telephonically from the United Kingdom.

15.4 A meeting of the Board of Managers may adopt resolutions only if the majority of the members of the Board of Managers are present or represented. If a meeting is not quorate, a new meeting of the Board of Managers with the same agenda is to be convened observing the same convocation period and notification as set out in Article 15.1. In such new meeting a quorum shall be deemed constituted as long as two Board Members (including at least one appointed under Article 13.2) are present or represented, provided, however, that the Board Members were notified of such fact in the invitation.

Art. 16. Decisions - Minutes

16.1 Resolutions of the Board of Managers shall be adopted pursuant to a simple majority vote of its members present or represented at such meeting. In case of a tie, the Chairman shall have a casting vote.

16.2 Minutes are to be kept of each meeting of the Board of Managers, setting out the place and the date of the meeting, the participants, the items of the agenda and the essential content of the resolutions of the Board of Managers. The minutes shall be signed by the Chairman or by the Secretary (as defined in Article 17) or any other member to whom the Chairman delegates this task or the member who chairs the meeting due to the Chairman's absence. A copy of the minutes shall be sent to every Board Member and be maintained by the Company into a special register. Any proxy document shall be attached to the minutes of the relevant meeting. Copies or extracts of minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will also be signed by the Chairman or by the Secretary.

Art. 17. Secretary

17.1 A secretary may be appointed by a resolution of the Shareholders' general meeting (the «Secretary»).

17.2 The Secretary, who need not be a Board Member, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders general meeting and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the shareholders general meeting and their transactions and shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. In addition to the power of the Board of Managers to do so, the Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court, or more generally, vis-à-vis any third parties to be used as official documents.

Art. 18. Powers of the board

18.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

18.2 Any two Board Members may sub-delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents. The Board of Managers may delegate certain specific daily management matters to one or more ad hoc agents who may but do not need to be members of the Board of Managers. Any two Board Members will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 19. Representation

The Company will be bound by the joint signature of any two Board Members of the Company, or by the single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers.

Art. 20. Indemnification of the members of the board of managers

20.1 None of the Board Members shall have any liability, responsibility or accountability in damages or otherwise to any Shareholder, and the Company agrees to indemnify, pay, protect and hold harmless each Board Member from and against, any and all liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses and disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Board Members or the Company) and all costs of investigation in connection therewith which may be imposed on, incurred by, or asserted against the Board Members, the Company or in any way relating to or arising out of, or alleged to relate to or arise out of, any action or inaction on the part of the Company, on the part of the Board Members when acting on behalf of the Company or on the part of any agents when acting on behalf of the Company; provided that any Board Members in its capacity as a member of the Board of Managers of the Company shall be liable, responsible and accountable for and shall indemnify, pay, protect and hold harmless the Company from and against, and the Company shall not be liable to any Board Member for, any portion of such liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses or disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Company and all costs of investigation in connection, therewith asserted against the Company) which result from fraud, gross negligence, wilful misconduct or material breach of the Articles by any Board Member.

Art. 21. Supervisory board

If the Company has more than twenty-five shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board comprising one or more statutory auditors, who may or may not be shareholders. The conditions of the statutory auditor's appointment, remuneration, duration of mandate and dismissal will be determined by the general meeting of Shareholders.

Chapter V. General meeting

Art. 22. Meetings of shareholders - Board consent - General

22.1 The general meeting represents the whole body of the Shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify acts relating to the Company.

22.2 Each Share entitles the holder to one vote.

22.3 The holding of general meetings shall not be compulsory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

22.4 General meetings of Shareholders may be convened by the Board of Managers or if requested by Shareholders representing 50% or more of the Company's issued share capital.

22.5 Such convened general meetings of Shareholders may be held at such places in the Grand Duchy of Luxembourg and times as may be specified in the respective notices of meeting.

22.6 If all Shareholders are present or represented and waive the convening requirements, the general meeting of Shareholders may take place without prior notice of meeting.

22.7 Shareholders may be represented at a shareholders meeting by another person, who need not be a shareholder.

22.8 Except as otherwise provided in this Article 22 or required by mandatory law, including but not limited to the Law, all resolutions of the Shareholders general meeting of the Company require a simple majority of the votes capable of being cast.

22.9 Without prejudice to the provisions set forth in the Law, resolutions of the Shareholders general meeting in respect of the following matters require the following special majorities of the votes attaching to all Shares then issued and existing:

22.9.1 for the following matters 92.5% (ninety-two point five percent):

(a) payment of dividends, unless all holders of a class of shares are treated *pari passu*; and
(b) other than in the case of an urgent recapitalisation of the Acquired Group, in particular if demanded by its lender or in the case of an issue of Shares under the warrants granted pursuant to facilities agreement that may be entered into by the Company, for the exclusion of pre-emption rights on issue of new shares for cash in connection with a capital increase,

22.9.2 for the following matters, 75% (seventy-five percent):

(a) amendments to the Articles;
(b) voluntary dissolution or winding up of the Company, other than in connection with a solvent restructuring in which the other Shareholders are treated *pari passu* with the PALAMON FUNDS or a Realisation;
(c) save as may be required or otherwise permitted under an agreement concluded between the Shareholders or required under a facility agreement that may be entered into by the Company, issues of shares, options, warrants or other equity securities whether or not pre-emptive rights are excluded, to the extent this is not covered by an existing authorised capital of the Company and an existing authority of the Board of Managers to issue such share, options, warrants or other securities); and
(d) changes in the nature of the Company's business, if they are sufficient to require a change of the corporate objects clause in the Articles.

22.9.3 Pursuant to Article 100 of the Law, in the event of a loss of half of the corporate capital of the Company, the Board Members must convene a general meeting, so that it is held within a period not exceeding two months from the time at which the loss was or should have been ascertained by them and such meetings shall resolve in accordance with the conditions provided in Article 67-1 of the Law on the possible dissolution of the Company. The same rules shall be observed where the loss equals at least three quarters of the corporate capital provided that, in such case, dissolution shall take place if approved by one fourth of the votes cast at the meeting. To the extent any losses arise by virtue of the difference between income or yield generated by or arising under loans or other instruments (including for these purposes preferred equity certificates) to be granted by the Company to any subsidiaries and yield or other charges, expenses or accruals, generated or arising under loans and other instruments (including for these purposes preferred equity certificates) issued to the Shareholders and a shareholders general meeting is convened or an equivalent resolution is required to resolve upon the continuation of the Company, the Shareholders agree to use their voting rights in favour of the continuation of the Company and not to vote for the Company's dissolution. For the avoidance of doubt, this Article 22.9 shall not be construed as an obligation to make further contributions to the Company.

22.10 The following resolutions shall not be carried out by the Company without the prior approval of the Board of Managers by way of resolution passed with simple majority of the Board of Managers in accordance with Article 16 above:

22.10.1 agreeing or changing the overall commercial strategy of the Acquired Group, including any new lines of business or geographical expansion;

22.10.2 the annual and quarterly (consolidated) accounts of the Acquired Group as well as the (individual) accounts of LP HOLDING, Loyalty Partners and any other material trading subsidiary;

22.10.3 the adoption or amendment of the Business Plan for the Acquired Group (Business Plan means an annual business plan (including a monthly budget) for the Acquired Group);

22.10.4 the alteration of the accounting reference date or the accounting policies of the Company or any subsidiary;

22.10.5 the creation, consolidation, sub-division, conversion or cancellation of any share capital of the Company or any subsidiary;

22.10.6 the issue or allotment of any share capital of the Company or the creation of any option or right to subscribe or acquire, or convert any security into, any share capital of the Company or any subsidiary (other than as contemplated

in an agreement between the Shareholders or the facilities agreements that may be entered into from time to time by the Company);

22.10.7 any reduction of the share capital of the Company or any subsidiary;

22.10.8 the purchase or redemption (provided that such redemption must be on a pro rata basis between Holders of a class of Shares) of any share capital of the Company or any subsidiary (other than as contemplated in an agreement that may be concluded between the Shareholders from time to time);

22.10.9 the declaration or payment of any dividend or the declaration or making of any other distribution or the passing of any resolution to retain or allocate profits by the Company or any subsidiary;

22.10.10 the alteration of the facilities agreements that may be entered into from time to time by the Company;

22.10.11 the incurring of borrowings by the Company or any of its subsidiaries other than under the facilities agreements or as permitted thereunder; the creation of any Encumbrance over any asset of, or the giving of any guarantee by the Company or any subsidiary, other than pursuant to or permitted under facilities agreements or in the ordinary course of trading;

22.10.12 any action or omission that would constitute a breach of an agreement between the Shareholders or the facilities agreements that may be entered into from time to time by the Company;

22.10.13 the appointment or removal of any director (or similar officer), and the entry into, termination or variation of any contract with any such director (or officer) or employee, of the Company or any subsidiary with an expected total remuneration per annum in excess of EUR 150,000 (including expected bonus);

22.10.14 the entry into, termination or variation of any transaction (other than the reimbursement of expenses) between the Acquired Group and (i) a Shareholder (except for a transaction with the PALAMON FUNDS or any Affiliates of the PALAMON FUNDS (other than the Acquired Group which is not on market terms in which case Article 22.11 will apply) or (ii) any Affiliate of such Shareholder or (iii) any director or officer of such Shareholder or any Affiliate of such Shareholder;

22.10.15 the entry into, termination or variation of any contract (including an employment or advisory contract) or arrangement between (a) the Company or any subsidiary and (b) AR, RB or any Manager or person who in relation to AR, RB or a Manager is a connected person, including the variation of the remuneration or other benefits under such a contract or arrangement, and the waiver of any breach of such a contract or arrangement;

22.10.16 the adoption, variation or the revocation (in whole or in part) of an authorisation list (or equivalent document) specifying levels of authority and consent requirements for various levels of the Acquired Group's management team, (e.g. for managing directors, divisional heads, the CEO and the Chairman), such authorisation list to include at least the following matters: capital expenditure, consultancy and advisor projects, litigation, employment (including pensions and benefits), material contracts and disposal of material assets, provided that when such an authorisation is not in force, approval is required for any such matters with a value, cost or obligation in excess of EUR 250,000 in an individual case;

22.10.17 the acquisition or disposal of any business (or a material part thereof) by the Company or any subsidiary with a value in excess of EUR 250,000;

22.10.18 the disposal by the Company or any subsidiary of any shareholding or other equity participation in any member of the Acquired Group (regardless of value);

22.10.19 the repayment by the Company of capital or assets to Shareholders;

22.10.20 any resolution to wind up or the filing of a petition for winding up by the Company or any subsidiary or the making by the Company or any subsidiary of any arrangement with creditors generally or any application for an administration order or for the appointment of a receiver or administrator;

22.10.21 any application for the listing of any shares or other securities of the Company or any subsidiary on any stock exchange or for permission for dealings in any shares or other securities of the Company or any subsidiary in any securities market; and

22.10.22 appoint a financial adviser, commence negotiations in relation to, or enter into in any transaction which is a Realisation or involves the sale of substantially all of the assets of the Acquired Group or a member of the Acquired Group or a substantial reorganisation of the Acquired Group and/or its assets;

22.10.23 any substantial change in the management organisation or reporting structure of the Acquired Group;

22.10.24 the approval of any and all press releases which refer, also indirectly, to PALAMON or any Associate of PALAMON;

22.10.25 the acquisition or establishment by any Group Company of any undertaking;

22.10.26 the selection of, or any charge to, the following parties used by any Group Company: accountants, legal counsels, banking institutions with which any Group Company maintains deposits, borrowings or other relationships, investment banking institutions, public relations and advertising agent, any outside consultants, in each case where the expenditure with such person is expected to exceed EUR 100,000 in any financial year and same for appointments or changes that are contemplated in the budget or business plan approved by the Board of Managers;

22.10.27 any opening of letters of credit in excess of EUR 50,000; and

22.10.28 the approval of any contract or commitment in respect of a capital expenditure (a) not contemplated in a budget approved by the Board of Managers including capital expenditures in lieu of other capital expenditures specifically contemplated in the budget approved by the Board of Managers exceeding EUR 150,000 per project or EUR 1,000,000 in aggregate per annum and (b) which would result in the total amount spent during the relevant year exceeding the limit for capital expenditure contemplated in the budget approved by the Board of Managers.

22.11 The following resolutions shall only be validly passed with the unanimous vote of the Board of Managers: the entry into, termination or variation of any transaction between the Acquired Group and the PALAMON FUNDS or any Affiliates of the PALAMON FUNDS (other than the Acquired Group) if the transaction is not on market terms for the

service provided. Any member of the Board of Managers may request the PALAMON FUNDS to provide reasonable evidence that the proposed transaction is on market terms.

Art. 23. Annual general meeting of shareholders

23.1 Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

23.2 If such day is not a bank Business Day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

23.3 Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Chapter VI. Business year, Distribution of profits

Art. 24. Accounting year

24.1 The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

Art. 25. Adoption of financial statements

25.1 At the end of each financial year, the Board of Managers draws up the annual accounts of the Company according to the applicable legal requirements.

25.2 Each Shareholder (or its appointed agent) may obtain communication of the annual accounts at the Company's registered office, in accordance with the applicable legal provisions.

Art. 26. Distribution rights

26.1 The profits in respect of a financial year shall, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, constitute the net profits of the company in respect of that period.

26.2 From the annual net profits of the Company determined under Article 26.1, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be made as soon and for as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as such reserve is increased or reduced from time to time.

26.3 The net profits after any allocation under Article 26.2 shall be available for distribution as set out in remainder of this Article 26:

26.4 To the extent that funds or assets are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers may propose that such available funds or assets for remittance be distributed in cash or in kind:

26.4.1 to the Ordinary Shareholders and

26.4.2 to the holders of Preferred Ordinary Shares,

in case of the Ordinary Shares pro rata to the number of Shares held by the Ordinary Shareholders and in case of the Preferred Ordinary Shares pursuant to the specific terms of Article 26.5, by virtue of the rights attached to the relevant Shares, as dividends or distribution of issue premium or other reserves, if any, or repayment of capital or a capital reduction, provided that the Board of Managers may only propose paying a dividend or distribution, on the Preferred Ordinary Shares if at the same time proportionate payment is made to the holders of the preferred equity certificates.

26.5 Any distributions shall be made as follows:

26.5.1 firstly to the holders of Preferred Ordinary Shares (including the successors in title to the Shares subscribed by METRO, AR and RB) in an amount equal to 9.375 p.a.% (compounded annually as at 31 December in each year) of the Market Value of the Contribution made on such Preferred Ordinary Share; and

26.5.2 secondly the remaining profits shall be allocated between the holders of Ordinary Shares pro rata to their shareholdings in the Company.

26.6 For the purpose of this Article 26:

26.6.1 «Market Value of the Contribution» means for each shareholder the market value ascribed to the contribution of the LPH Shares on the Funding Date as follows:

(a) for those 101 Preferred Ordinary Shares issued to METRO on the Funding Date EUR 13,014,000 in total;

(b) for those 223 Preferred Ordinary Shares issued on the Funding Date to AR EUR 28,706,325 in total;

(c) for those 76 Preferred Ordinary Shares issued on the Funding Date to RB EUR 9,747,475 in total.

26.6.2 «Funding Date» means 30 September 2005.

26.7 In the event of any liquidation or winding up of the Company and to the extent legally permissible, iris intended that, save to the extent the shareholders may agree otherwise, the proceeds of liquidation be applied to instruments issued by the Company as follows:

26.7.1 firstly, all debt instruments, issued by the Company shall be fully repaid in order of the priority specified in such instruments (failing which, *pari passu*) and *pari passu* between the holders of a particular instrument, including in each case all accrued but unpaid interest,

26.7.2 secondly, all preferred equity certificates issued by the Company, shall be fully repaid *pari passu* between such certificates and in accordance with their terms and *pari passu* between the holders of a particular issue of certificates, including in each case all accrued but unpaid yield,

26.7.3 thirdly, all Preferred Ordinary Shares issued by the Company on the Funding Date, shall be fully repaid *pari passu* between the holders of such Preferred Ordinary Shares, in an amount equal to the Market Value of the Contribution for those shares together with all accrued but unpaid dividends,

26.7.4 fourthly, any Shares bearing a preference other than those referenced pursuant to Article 26.7.2 above issued by the Company shall be fully repaid in the order of preference under the Articles and pari passu between the holders of a particular class of such shares, including in each case all accrued but unpaid dividends,

26.7.5 fifthly, any other equity securities (other than Ordinary Shares) issued and then any share premium or payment to capital reserves made by a Shareholder in the Company in respect of a Share shall be returned to that Shareholder (or its successor in title to such share) as the case may be,

26.7.6 finally the remaining liquidation proceeds shall be distributed among the holders of Ordinary Shares pro rata to their shareholdings thereof,

provided that to the extent the proceeds do not suffice for all payments due under Articles 26.7.1, 26.7.2, 26.7.3, 26.7.4 or 26.7.5 they shall be paid to the relevant persons entitled thereto pro rata to their entitlements under that Article.

26.8 The preceding liquidation rights shall also apply mutatis mutandis to the extent legally permissible in the event of a sale of all or substantially all of the assets of the Company (or the Company and its subsidiaries taken as a whole), a merger, consolidation or takeover of the Company, or a (partial) IPO of the Company or a vehicle created for those purposes.

26.9 The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Chapter VII. Amendments to the articles, Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution and liquidation

27.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting as provided in Article 22 of the Articles.

27.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

Chapter VII. Governing law

Art. 28. Governing law

All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 29. Definitions

| | |
|-------------------------|--|
| Acquired Group | means the Company and its subsidiaries from time to time; |
| Acquirer | has the meaning given to it in Article 10.2; |
| Acquisition Agreement | means the contribution and sale and purchase agreement regarding all shares in LOYALTY PARTNER GmbH as of the date hereof (of Notary Heinrich Von Mettenheim) and any ancillary documents executed or to be executed pursuant to it; |
| Affiliate or Affiliated | when used (i) with reference to a specified person (excluding, however, any individual), shall mean any person that directly or indirectly through one or more intermediaries owns or controls, is owned or controlled by or is under common control or ownership with the specified person. For such purposes and for the purposes of the definition of PALAMON GROUP, the term «control» (including the terms «controlling», «controlled by» and «under common control with») shall mean the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person, whether through the ownership of a majority of voting securities, by contract or otherwise and, for the avoidance of doubt, a person which is the general partner of a limited partnership controls that limited partnership and in addition when used (ii) with reference to a member of the PALAMON GROUP shall mean any other member of the PALAMON GROUP; |
| AR | means Alexander Rittweger; |
| AR Call Option | has the meaning given to it in Article 11.2; |
| Articles | has the meaning given to it in Article 1.1; |
| Bad Leaver | has the meaning given to it in Article 9.1.3; |
| Board Members | has the meaning given to it in Article 13.1; |
| Board of Managers | means the Board of Managers of the Company from time to time; |
| Business Day | means any day that is not a Saturday, Sunday or an official (federal) public holiday in Luxembourg, Germany or the United Kingdom and on which banks in Luxembourg, Germany and the United Kingdom are open for the transaction of commercial business; |

| | |
|------------------------|--|
| Chairman | has the meaning given to it in Article 13.8; |
| Co-Investment Scheme | has the meaning given to it in Article 8.1.2; |
| Company | has the meaning given to it in Article 1.1; |
| Completion | means 30 September 2005; |
| Cost of Investment | has the meaning given to it in Article 9.1.8; |
| Default Call Option | has the meaning given to it in Article 9.8; |
| Defaulting Manager | has the meaning given to it in Article 9.1.2; |
| Early Leaver | has the meaning given to it in Article 9.1.4; |
| Encumbrance | means any mortgage, charge, claim, pledge, lien, restriction, assignment, hypothecation, security interest, title retention, or any other agreement or arrangement the effect of which is the creation of security, or any other interest, equity or other right of any person, or any agreement or arrangement to create any of the same, and «encumber» shall be construed accordingly; |
| ERISA FUNDS(S) | means both or either of PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP and PALAMON EUROPEAN EQUITY II, LP; |
| Exercise Date | has the meaning given to it in Article 9.1.5; |
| Existing Shareholder | has the meaning given to it in Article 7.4; |
| Good Leaver | has the meaning given to it in Article 9.1.6; |
| Investment Vehicle | means any corporate body, partnership, trust, association, or other person through or by which a Manager's The Shares or other securities or instruments issued by the Company or another member of the Acquired Group are held or managed on his behalf; |
| Law | has the meaning given to it in Article 1.1; |
| Leaver | has the meaning given to it in Article 9.1.1; |
| Leaver Call Option | has the meaning given to it in Article 9.2; |
| Listing | means the admission to listing on any internationally recognised securities market of the shares (or the equivalent securities following a reconstruction or amalgamation) of the Company (or its legal successor as the case may be) a wholly-owned subsidiary of the Company or a newly-formed company of which the Company or its legal successor is a subsidiary; |
| Manager | means an officer or employee of any member of the Acquired Group who, upon resolution of the Remuneration Committee, is invited to subscribe for Shares; |
| Manager's Equity Stake | has the meaning given to it in Article 9.2; |
| Market Value | has the meaning given to it in Article 9.1.9; |
| METRO | means METRO AG; |
| Ordinary Shares | means the ordinary shares as issued from time to time by the Company and having the rights as set forth in the Articles; |
| PALAMON FUNDS | means PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP; PALAMON EUROPEAN EQUITY «B», LP; PALAMON EUROPEAN EQUITY «C», LP; PALAMON EUROPEAN EQUITY «D», LP; PALAMON EUROPEAN EQUITY, GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG; PALAMON EUROPEAN EQUITY II, LP; and PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA», LP.; |
| PALAMON GROUP | means: (a) the PALAMON FUNDS; (b) any persons who are Affiliates (within the meaning of paragraph (i) of the definition of Affiliate) of the PALAMON FUNDS (the «PALAMON Affiliates»); (c) any nominee of the PALAMON FUNDS or the PALAMON Affiliates holding assets or shares for the account of the PALAMON FUNDS or the PALAMON Affiliates; (d) any limited partner or general partner of the PALAMON FUNDS or their Affiliates; (e) any person controlled by the PALAMON FUNDS or the PALAMON Affiliates or controlled by any combination of the PALAMON FUNDS and the PALAMON Affiliates and any general partner of the PALAMON FUNDS or the PALAMON Affiliates or which is controlled by any general partner of any of the PALAMON FUNDS or the PALAMON Affiliates; and |

| | |
|---------------------------|---|
| | (f) any other limited partnership, fund or collective investment or co-investment plan managed or controlled by (i) a general partner of the PALAMON FUNDS or (ii) the PALAMON FUNDS or (iii) by any other person controlled by, or subject to the control of, the general partner of any of the PALAMON FUNDS (or the representative(s) or holder(s) or trustee(s) of any such partnership, fund or plan or any unit holder or other beneficiary of said partnership, fund or plan); |
| Permitted Transfers | means a disposal made in accordance with Article 8 (the transferees of the shares transferred as a consequence of the Permitted Transfers being the «Permitted Transferees»); |
| Preferred Ordinary Shares | means the preferred ordinary shares as issued from time to time by the Company and having the rights as set forth in the Articles; |
| RB | means Professor Dr. h.c. Roland Berger; |
| RB Call Option | has the meaning given to it in Article 12.2; |
| Realisation | means a Sale or a Listing; |
| Remuneration Committee | means a committee of the Board of Managers consisting of the CEO of the Acquired Group from time to time and two of the Board members appointed pursuant to Article 13.2, nominated by the PALAMON FUNDS; |
| Sale | means a sale of more than fifty percent (50%) of the Company or of the business of the Acquired Group in one transaction or a series of related transactions provided that a Sale shall not include a sale by way of Syndication; |
| Secretary | has the meaning given to it in Article 17.1; |
| Selling Investors | has the meaning given to it in Article 10.1; |
| Share(s) | means the Ordinary Shares and Preferred Ordinary Shares in the Company as issued and outstanding from time to time; |
| Shareholder(s) | means a holder of Shares from time to time; |
| Syndication | means the sale of up to one third of the aggregate of the shares in the Company and other securities or instruments issued in connection with these transactions held by the PALAMON FUNDS to one or more other investors within the period of 12 months from Completion; |
| Transfer Price | has the meaning given to it in Article 9.5 or 9.9; |
| Trigger Date | has the meaning given to it in Article 9.1.7 or 9.9; |
| Triggered Option | has the meaning given to it in Article 9.4. |

Thirteenth resolution

The shareholders resolve to appoint as new Managers of the Company as from the date of the present deed and for an unlimited period:

- Werner Fritz Arndt, born on 25 May 1958 in Osnabrück, Germany, In House Counsel, residing at Schlüterstrasse 1, 40235 Düsseldorf, Germany;
 - Professor Dr. h.c. Roland Berger, born on 22 November 1937 in Berlin, Germany, Chairman ROLAND BERGER STRATEGY CONSULTANTS, having its professional address at ArabellasraBe, 33, 81925 Munich, Germany;
 - Alexander Rittweger, born on 19 December 1965 in Munich, having its professional address at Maria-Theresia-StraBe 3, 81675 Munich, Germany;
 - Matthew Charles Turner, born on 10 November 1963, in London, England, Private Equity Investor, residing at Palamon Capital Nominaltners, 56 Conduit Street, London, W1S 2BG, United Kingdom;
 - Daan Arnold Knottenbelt, born on 24 October 1967 in The Hague, Netherlands, Private Equity Investor, residing at Palamon Capital Nominaltners, 56 Conduit Street, London, W1S 2BG, United Kingdom.
- Each of the new Manager declares to accept his mandate.

Fourteenth resolution

The shareholders resolve to confirm the existing mandates as Manager of the Company of Louis G. Elson and Ron E. Bell.

The shareholders resolve to appoint Louis G. Elson as Chairman as defined in the Articles.

The Board of Managers of the Company will therefore be composed of Louis G. Elson, Ron E. Bell, Werner Fritz Arndt, Daan Arnold Knottenbelt, Matthew Charles Turner, Alexander Rittweger and Prof Dr. h.c. Roland Berger.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prenominalled in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le trente septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des associés de la société à responsabilité limitée LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.640 et constituée sous le droit luxembourgeois suivant un acte du 7 septembre 2005 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Sophie Bronkart, résidant au 4, place de Paris, Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Patrick Van Hees, résidant au 15, Côte d'Eich, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Rachel Uhl, résidant au 15, Côte d'Eich à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le natre d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste et les procurations, une fois signés ne varietur, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée.

III.- Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux exigences et formalités de la convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de créer deux catégories d'actions: Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Ordinaires Préférentielles ayant les droits tels que stipulés dans les Statuts.

2. Décision de convertir les 500 (cinq cents) actions existantes ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune en 500 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

3. Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de 1.857.500 EUR (un million huit cent cinquante-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 1.870.000 EUR (un million huit cent soixante-dix mille euros) par la création et l'émission de 73.900 (soixante-treize mille neuf cents) Parts Sociales Ordinaires avec une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune et 400 (quatre cents) Parts Sociales Ordinaires Préférentielles avec une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en nature de la totalité (100%) du capital social de LP HOLDING, GmbH, une société à responsabilité limitée existant sous le droit allemand, immatriculée au registre de commerce du tribunal de Frankfurt am Main, Allemagne (les «Actions LPH»).

4. Souscription du nombre total de 73.900 (soixante-treize mille neuf cents) nouvelles Parts Sociales Ordinaires par METRO AG (METRO AG), Alexander Rittweger («AR»), Professor Dr. h.c. Roland Berger («RB»), PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY, «B», LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY, «C», LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY, «D», LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY, GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG, PALAMON EUROPEAN EQUITY II, LP et PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA», LP (ci-après dénommés ensemble les FONDS PALAMON) et un nombre total de 400 (quatre cents) nouvelles Parts Sociales Ordinaires Préférentielles par RB, AR and METRO AG, et paiement de ces Actions par apport en nature des Actions LPH, comme suit:

- 7.440 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune et 101 Parts Sociales Ordinaires Préférentielles ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par METRO AG contre l'apport en nature d'une Action LPH ayant une valeur nominale de 136.000 EUR (cent trente-six mille euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur de marché fixée à 13.20.000 (treize millions deux cent mille euros);

- 16.411 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune et 223 Parts Sociales Ordinaires Préférentielles ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par AR contre l'apport en nature de 1 Action LPH ayant une valeur nominale de 300.050 EUR (trois cent mille cinquante euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur historique/valeur comptable fixée à 415.850 EUR (quatre cent quinze mille huit cent cinquante euros);

- 5.573 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune et 76 Parts Sociales Ordinaires Préférentielles ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par RB contre l'apport en nature de 1 Action LPH ayant une valeur nominale de 101.900 EUR (cent et un mille neuf cents euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur historique/valeur comptable fixée à 141.225 (cent quarante et un mille deux cent vingt-cinq euros);

- 8.599 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP contre l'apport en nature de 1 Action LPH ayant une valeur nominale de 5.050 EUR (cinq mille cinquante euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur de marché de 478.318,67 EUR (quatre cent soixante-dix-huit mille trois cent dix-huit euros soixante-sept cents);

- 1.992 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par PALAMON EUROPEAN EQUITY, «B», LP contre l'apport en nature de 1 Action LPH ayant une valeur nominale de 1.100 EUR (mille cent euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur de marché de 107.440,19 EUR (cent et sept mille quatre cent quarante euros dix-neuf cents);

- 3.532 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par PALAMON EUROPEAN EQUITY, «C», LP contre l'apport en nature de 1 Action LPH ayant une valeur nominale de 1.950 EUR (mille neuf cent cinquante euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur de marché de 190.511,56 (cent quatre-vingt-dix mille cinq cent onze euros cinquante-six cents);

- 262 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par PALAMON EUROPEAN EQUITY, «D», LP contre l'apport en nature de 1 Action LPH ayant une valeur nominale de 150 EUR (cent cinquante euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur de marché de 14.132,10 EUR (quatorze mille cent trente-deux euros dix cents);

- 1.909 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par PALAMON EUROPEAN EQUITY, GmbH & CO BETEILIGUNG KG contre l'apport en nature de 1 Action LPH ayant une valeur nominale de 1.050 EUR (mille cinquante euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur de marché de 103.001,26 EUR (cent trois mille un euros vingt-six cents);

- 27.765 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par PALAMON EUROPEAN EQUITY II, LP contre l'apport en nature de 1 Action LPH ayant une valeur nominale de 15.450 EUR (quinze mille quatre cent cinquante euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur de marché de 1.497.648,06 EUR (un million quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent quarante-huit euros six cents);

- 417 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA», LP contre l'apport en nature de 1 Action LPH ayant une valeur nominale de 250 EUR (deux cent cinquante euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur de marché de 22.498,16 EUR (vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit mille euros seize cents);

5. Décision d'introduire des nouveaux articles 7, 8, 9, 10 et 11 relatifs aux restrictions de transfert des Actions.

6. Décision d'introduire un nouvel article 15 relatif aux réunions du conseil de gérance.

7. Décision d'introduire un nouvel article 16 relatif aux majorités de vote et des résolutions du conseil de gérance.

8. Décision d'introduire un nouvel article 17 relatif à la nomination d'un secrétaire.

9. Décision d'introduire un nouvel article 20 relatif à l'indemnité des membres du conseil de gérance.

10. Décision d'introduire des modifications concernant le pouvoir et la majorité de l'assemblée générale des associés, en ajoutant, en outre, une liste de matières qui requière une majorité de 92,5% et 75% des votes valablement émis.

11. Décision d'introduire un nouvel article 26 relatif au droit de distribution.

12. Décision d'introduire un nouvel article 29 dénommé «Définitions» à utiliser dans le cadre des Statuts.

13. Décision de modifier et de procéder à la refonte complète des Statuts de la Société.

14. Décision de nommer comme nouveaux Membres du Conseil de Gérance de la Société pour un période indéterminée:

- Werner Fritz Arndt;

- Professor Dr. h.c. Roland Berger;

- Alexander Rittweger;

- Matthew Charles Turner;

- Daan Arnold Knottenbelt.

15. Décision de confirmer les mandats existants des membres du Conseil de Gérance de la Société de Louis G. Elson et de Ron E. Bell

et de nommer Louis G. Elson comme Président tel que défini dans les Statuts.

16. Divers.

Première résolution

Les associés décident de créer deux catégories d'actions: Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Ordinaires Préférentielles ayant les droit tels que stipulés dans les Statuts.

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir les 500 (cinq cents) actions existantes ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune en 500 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de 1.857.500 EUR (un million huit cent cinquante-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 1.870.000 EUR (un million huit cent soixante-dix mille euros) par la création et l'émission de 73.900 (soixante-treize mille neuf cents) Parts Sociales Ordinaires avec une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune et 400 (quatre cents) Parts Sociales Ordinaires Préférentielles avec une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en nature de la totalité (100%) du capital social de LP HOLDING, GmbH, une société à responsabilité limitée existant sous le droit allemand, immatriculée au registre de commerce du tribunal de Frankfurt am Main, Allemagne (les «Actions LPH»).

Souscription et paiement

Les associés décident d'accepter les souscriptions du nombre total de 73.900 (soixante-treize mille neuf cents) nouvelles Parts Sociales Ordinaires par METRO AG (METRO AG), Alexander Rittweger («AR»), Professor Dr. h.c. Roland Berger («RB»), PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY, «B», LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY, «C», LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY, «D», LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY, GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG, PALAMON EUROPEAN EQUITY II, LP et PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA», LP (ci-après dénommés ensemble les FONDS PALAMON) et un nombre total de 400 (quatre cents) nouvelles Parts Sociales

Ordinaires Préférentielles par RB, AR and METRO AG, et paiement de ces Actions par apport en nature des Actions LPH, comme suit:

- 7.440 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune et 101 Parts Sociales Ordinaires Préférentielles ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par METRO AG contre l'apport en nature d'une Action LPH ayant une valeur nominale de 136.000 EUR (cent trente-six mille euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur de marché fixée à 13.20.000 (treize millions deux cent mille euros);

- 16.411 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune et 223 Parts Sociales Ordinaires Préférentielles ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par AR contre l'apport en nature de 1 Action LPH ayant une valeur nominale de 300.050 EUR (trois cent mille cinquante euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur historique/valeur comptable fixée à 415.850 EUR (quatre cent quinze mille huit cent cinquante euros);

- 5.573 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune et 76 Parts Sociales Ordinaires Préférentielles ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par RB contre l'apport en nature de 1 Action LPH ayant une valeur nominale de 101.900 EUR (cent et un mille neuf cents euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur historique/valeur comptable fixée à 141.225 (cent quarante et un mille deux cent vingt-cinq euros);

- 8.599 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP contre l'apport en nature de 1 Action LPH ayant une valeur nominale de 5.050 EUR (cinq mille cinquante euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur de marché de 478.318,67 EUR (quatre cent soixante-dix-huit mille trois cent dix-huit euros soixante-sept cents);

- 1.992 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par PALAMON EUROPEAN EQUITY, «B», LP contre l'apport en nature de 1 Action LPH ayant une valeur nominale de 1.100 EUR (mille cent euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur de marché de 107.440,19 EUR (cent et sept mille quatre cent quarante euros dix-neuf cents);

- 3.532 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par PALAMON EUROPEAN EQUITY, «C», LP contre l'apport en nature de 1 Action LPH ayant une valeur nominale de 1.950 EUR (mille neuf cent cinquante euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur de marché de 190.511,56 (cent quatre-vingt-dix mille cinq cent onze euros cinquante-six cents);

- 262 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par PALAMON EUROPEAN EQUITY, «D», LP contre l'apport en nature de 1 Action LPH ayant une valeur nominale de 150 EUR (cent cinquante euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur de marché de 14.132,10 EUR (quatorze mille cent trente-deux euros dix cents);

- 1.909 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par PALAMON EUROPEAN EQUITY, GmbH & CO BETEILIGUNGS KG contre l'apport en nature de 1 Action LPH ayant une valeur nominale de 1.050 EUR (mille cinquante euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur de marché de 103.001,26 EUR (cent trois mille un euros vingt-six cents);

- 27.765 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par PALAMON EUROPEAN EQUITY II, LP contre l'apport en nature de 1 Action LPH ayant une valeur nominale de 15.450 EUR (quinze mille quatre cent cinquante euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur de marché de 1.497.648,06 EUR (un million quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent quarante-huit euros six cents);

- 417 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune par PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA», LP contre l'apport en nature de 1 Action LPH ayant une valeur nominale de 250 EUR (deux cent cinquante euros), laquelle contribution est réalisée à la valeur de marché de 22.498,16 EUR (vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit mille euros seize cents);

ci-après représentés par Sophie Bronkart, avocat, avec adresse professionnelle à L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris;

en vertu de procurations sous seing privé datées du 27 septembre 2005.

Laquelle, après avoir affirmé avoir eu pleine connaissance des Statuts de la Société, déclare souscrire au nom des représentés à la propriété des nouvelles Parts Sociales comme il est indiqué ci-dessus avec leurs noms respectifs.

Demande d'exemption à taux fixe

Dans la mesure où l'apport en nature des Actions LPH a pour conséquence que la Société détient plus de soixante-cinq pour cent (65%) des actions émises par une société constituée dans l'Union Européenne, il est renvoyé à l'article 4-2 de la Loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, lequel prévoit une exemption du droit d'apport. Par conséquent, la Société revendique expressément le bénéfice de l'exemption du droit d'apport proportionnel en application de l'article 4-2 précité.

Quatrième résolution

Les associés décident d'introduire des nouveaux articles 7, 8, 9, 10 et 11 relatifs aux restrictions de transfert des Actions.

Cinquième résolution

Les associés décident d'introduire un nouvel article 15 relatif aux réunions du conseil de gérance.

Sixième résolution

Les associés décident d'introduire un nouvel article 16 relatif aux majorités de vote et des résolutions du conseil de gérance.

Septième résolution

Les associés décident d'introduire un nouvel article 17 relatif à la nomination d'un secrétaire.

Huitième résolution

Les associés décident d'introduire un nouvel article 20 relatif à l'indemnité des membres du conseil de gérance.

Neuvième résolution

Les associés décident d'introduire des modifications concernant le pouvoir et la majorité de l'assemblée générale des associés, en ajoutant, en outre, une liste de matières qui requière une majorité de 92,5% et 75% des votes valablement émis.

Dixième résolution

Les associés décident d'introduire un nouvel article 26 relatif au droit de distribution.

Onzième résolution

Les associés décident d'introduire un nouvel article 29 dénommé «Définitions» à utiliser dans le cadre des Statuts.

Douzième résolution

Les associés décident de modifier et de procéder à la refonte complète des Statuts de la Société.

Chapitre I^{er}. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme et dénomination sociale

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité («la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société les Statuts»).

1.2 La Société a comme dénomination LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l.

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme il est prévu à l'article 22 relatif à la modification des Statuts.

2.3 Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du Conseil de Gérance.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'a pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil de Gérance.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée

3.1 La Société est constituée pour un durée illimitée.

3.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un Associé unique.

Art. 4. Objet

4.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités commerciales, industrielles ou financières luxembourgeoises ou étrangères, au moyen, entre autre, d'acquisition et de souscription de toutes sûretés et droits par voie de participation, d'apport, de contribution, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou des instruments de dette financière sous quelque forme que se soit, et d'administrer, développer et gérer de tels détention d'intérêts.

4.2 La Société peut en l'espèce, entrer dans les transactions suivantes:

- emprunter de l'argent sous toutes formes ou obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris mais sans être limité, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dettes convertibles ou non en Parts Sociales de la Société, l'utilisation de dérivés financiers ou sinon;

- octroyer des avances, des prêts, de la monnaie scriptural ou accorder des crédits à ses sociétés liées à travers, y compris mais sans être limité, la souscription d'obligations, de titres, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dette, convertibles ou non en Parts Sociale de toute Société Liée;

- entrer dans toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, soit par un engagement personnel ou par une hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents et futurs) de propriété de l'entreprise ou par toutes ou telles méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligation de la Société ou de ses Sociétés Liées ou tout directeur ou autre agent de la Société ou de ses Sociétés Liées et pour apporter toute aide à ses Sociétés Liées, dans les limites prévues par la Loi luxembourgeoise; et

- entrer dans tout accord, y compris mais sans être limité aux accords d'association, accords de garantie, accords de marketing, accords de management, accords consultatifs, accords d'administration et autre contrats de service, accords de vente, connectés directement ou indirectement aux domaines décrits au dessus;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4.3 En plus de ce qui précède, la Société peut effectuer toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières, et en générale toutes opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet aussi bien que les opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, afin de faciliter la réalisation de l'objet social dans tous les domaines décrits plus haut, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Chapitre II. Capital

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.870.000 (un million huit cent soixante-dix mille euros) représenté par:

5.1.1 74.400 (soixante-quatorze mille quatre cent) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et

5.1.2 400 (quatre cents) Parts Sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

5.2 En plus du capital social, il pourra être établie une prime d'émission dans laquelle toute prime libérée sur toute Part Sociale outre sa valeur nominale est cédée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), contrebalancer les pertes nettes réalisées, distribuer aux Associé(s) ou attribuer des fonds à la réserve légale.

5.3 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du/des associé(s) en conformité avec l'article 22 des présents Statuts.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de parts sociales

7.1 Sans préjudice des dispositions ci-dessous, aucun Associé ne transférera ou ne disposera de tout ou partie des Parts Sociales ou de tout intérêt sur toute Part Sociale autrement que conformément aux Statuts et en cas de transfert à des non-associés, avec le consentement donné en assemblée générale par 75% (soixante-quinze pour-cent) des détenteurs de Parts Sociales de la Société conformément à l'article 189 de la Loi.

7.2 Les Associés de la Société sont uniquement autorisés à transférer, céder, vendre, aliéner, grever d'un droit ou créer tout intérêt ou droit ou créance sur leurs Parts Sociales (ou de conclure un accord ou un engagement à cette fin) seulement:

7.2.1 concernant les FONDs PALAMON, en cas de Syndication; ou

7.2.2 tel qu'autorisé par l'Article 8 des Statuts;

7.2.3 tel qu'autorisé ou requis sous les Articles 9, 11 et 12;

7.2.4 lorsque requis, ou en cas d'acceptation d'une offre faite par l'Acquéreur, sous l'Article 10 des Statuts; ou

7.2.5 en cas de Réalisation; or

7.2.6 avec le consentement écrit préalable du Conseil de Gérance et, si applicable, de METRO sous l'Article 7.3, à condition que, sauf pour les transferts autorisés sous l'Article 8.2, aucun transfert, cession, charge ou création de tout intérêt ou créance au profit sur les Parts Sociales d'un concurrent du Groupe Cible ne soit permis sans le consentement écrit préalable du Conseil de Gérance.

7.3 Les cessions de Parts Sociales, autre que les Cessions Autorisées, ou une émission de Parts Sociales à des personnes autre que les Associés Existants requièrent le consentement préalable de METRO aussi longtemps que METRO est un Associé si les cessions respectives ou les émissions de Parts Sociales sont à une des personnes que les Associés peuvent avoir confirmées (ou une Affiliée de cette personne) ou à une personne (ou à un Affilié de cette personne) qui détient au moins 15% de parts sur le marché en Allemagne dans le commerce de grossiste, les hypermarchés au détail, les supermarchés au détail, les soldeurs au détail, les grands magasins, les centres d'amélioration d'intérieur, les marchés de biens de consommation électroniques, à condition toutefois que le consentement de METRO ne sera pas requis pour la cession ou l'émission à une de ces personnes (ou à un Affilié) tel que les Associés peuvent avoir convenu.

7.4 En cas d'augmentation du capital social émis de la Société, toute personne qui détient donc des Parts Sociales dans cette Société (l'«Associé Existant») aura le droit de souscrire dans les mêmes termes pour la proportion de nouvelles Parts Sociales qui sera autant que possible égale à la proportion de la valeur nominale des Parts Sociales détenues par l'Associé Existant par rapport à la valeur nominale de toutes les Parts Sociales alors émises. Ce droit doit, sauf en cas d'urgence tel que décidé par le Conseil de Gérance, sera susceptible d'exercice pendant une période de 30 jours suivant la résolution d'augmenter le capital ou d'émettre de nouvelles parts sociales ou valeurs. Associé Existant qui est un FOND PALAMON ou un Affilié peut nommer un ou plus de leurs Affiliés pour souscrire à tout ou partie des nouvelles Parts Sociales dans la Société pour lesquelles l'Associé Existant a le droit de souscrire conformément à la phrase précédente. Si de nouvelles Parts Sociales sont émises avec une prime d'émission ou en relation avec d'autres obligations (y compris l'obligation de fournir le financement complémentaire de dettes) les mêmes termes et conditions relatifs à la souscription de nouvelles Parts Sociales ou sûretés s'appliqueront à tous les Associés Existants.

Art. 8. Transferts autorisés par PALAMON, METRO, AR et RB

8.1 Les FONDs PALAMON (et leurs Affiliés) auront le droit de transférer les Parts Sociales émises en connexion avec leurs investissements à leur seule discrétion:

8.1.1 aux Affiliés ou, en cas de distribution en nature ou en numéraire, aux investisseurs sous-jacents dans les FONDs PALAMON, ou à un autre investisseur institutionnel qui est conseillé ou géré par un conseiller ou un gérant d'un tel FONDs PALAMON dans chacun de ces cas sans aucune restriction, et

8.1.2 en relation avec un co-investissement ou un plan similaire au bénéfice des préposés, employés, et associés de PALAMON CAPITAL PARTNERS, LP et ses Affiliés («Plan de Co-Investissement») à toute personne qui détient ou va détenir des actifs pour ce Plan de Co-investissement ou les agents, employés et associés d'un tel actif dans un plan de Co-investissement (les «Transferts Autorisés»).

8.2 METRO peut lorsqu'il est Associé requérir le transfert des Parts Sociales lui étant émises en relation avec son investissement dans le Groupe Cible à un Affilié Le Conseil de Gérance doit donner son consentement à tel transfert sous l'Article 7.2.6 si le Conseil de Gérance est satisfait que les accords de transfert incluent les dispositions selon lesquelles les parts sociales, garanties et autres instruments en question sont automatiquement retransférés in rem à METRO si l'Affilié Cessionnaire cesse d'être un Affilié de METRO.

8.3 Après une période initiale de trois ans depuis la Date de Financement (tel que défini à l'Article 26), METRO doit avoir le droit de transférer toutes les Parts sociales à sa seule discrétion en tout ou en partie à pas plus de 2 (deux) Cessionnaires en total, mais non aux concurrents suivants de LOYALTY PARTNER, GmbH: HAPPY DIGITS, CAP CUSTOMER ADVANTAGE PROGRAM, GmbH, WEBMILES, NECTAR/LOYALTY MANAGEMENT UK LTD., AIRMILES, ADVANCED DATA SYSTEMS, BERTELSMANN GROUP/BERTELSMANN AVARTO GROUPE ou tout Affilié des personnes précitées. Avant d'effectuer une telle vente, METRO doit donner un préavis écrit aux FONDS PALAMON offrant de vendre les parts sociales de METRO aux FONDS PALAMON et devra négocier de bonne foi avec les FONDS PALAMON représentés par PALAMON CAPITAL PARTNERS, LP pendant 60 jours depuis la réception d'un tel préavis en ce qui concerne les termes de la vente ou du transfert projeté. Si les FONDS PALAMON et METRO ne sont pas parvenus à un accord durant cette période de 60 jours, METRO est habilité à chercher un tiers acheteur pour toutes ou une partie de ses parts sociales, garanties et autres instruments durant une période successive de 90 jours, à la condition que si METRO parvient à un accord avec un tiers concernant les termes de la vente et du transfert, METRO donnera aux FONDS PALAMON le droit de premier refus d'acheter les parts sociales, garanties et instruments qu'il offre selon les termes convenus avec la tierce partie. Les FONDS PALAMON auront une période de 30 jours depuis la réception d'un ensemble complet de documentation contractuelle pour décider d'accepter ou non l'offre de METRO et ils devront communiquer leur décision à METRO par écrit.

8.4 Après une période initiale de trois ans depuis la Date de Financement, RB aura le droit d'offrir de transférer tous les Parts Sociales (mais non seulement certaines) à METRO. Avant d'effectuer une telle vente, RB doit donner un préavis écrit aux FONDS PALAMON offrant de vendre toutes les Parts Sociales détenues par RB en relation avec son investissement dans la Société aux FONDS PALAMON et devra négocier de bonne foi avec les FONDS PALAMON (représentés à cette fin par PALAMON CAPITAL PARTNER LP) pendant 60 jours depuis la réception d'un tel préavis en ce qui concerne les termes de la vente ou du transfert projeté. Si les FONDS PALAMON et RB ne sont pas parvenus à un accord durant cette période de 60 jours, RB est habilité à chercher un accord avec METRO pour la vente et le transfert de tout (et pas seulement une partie) de ses parts sociales, garanties et autres instruments durant une période successive de 90 jours, à condition que si RB parvient à un accord avec METRO concernant les termes de la vente et du transfert, RB devra donner aux FONDS PALAMON le droit de premier refus d'acheter les Parts Sociales, garanties et instruments qu'il offre selon les termes convenus avec METRO. Les FONDS PALAMON auront une période de 30 jours depuis la réception d'un ensemble complet de documentation contractuelle pour décider d'accepter ou non l'offre de RB et ils devront communiquer leur décision à RB par écrit.

8.5 A la mort soit de RB soit de AR, les Parts Sociales détenues par eux en relation avec leurs investissements peuvent être transmises à leurs héritiers légaux. Tout transfert successif requerra le consentement du Conseil de Gérance sous l'article 7.2.6.

8.6 AR sera habilité à transférer à RB dans les 30 jours de la Réalisation des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Ordinaires Préférentielles s'élevant dans tous les cas à 1% des Parts Sociales de cette catégorie alors émise (calculé par référence dans chaque cas à la valeur nominale).

Art. 9. Dispositions relatives au sortant

9.1 Aux fins de ces Statuts:

9.1.1 Un Bon Sortant, un Sortant Anticipé et un Mauvais Sortant sont chacun un «Sortant»;

9.1.2 Un Membre du Conseil de Gérance qui est en rupture matérielle avec une des déclarations faites dans son certificat de gestion et /ou a violé à cet égard ses obligations contractuelles ou statutaires sous les Statuts ou tout engagement contractuel conclu en relation avec son rôle d'associé, ou de son devoir d'associé à l'égard de la Société ou d'un Investisseur et nonobstant la demande écrite du Conseil de Gérance a failli à rectifier la rupture ou la violation dans une période raisonnable est un «Gérant Défaillant» à la condition que, autrement que requis pour la qualification de Gérant Défaillant et sauf pour la fraude ou le manquement délibéré il n'y aura pas de responsabilité pour rupture d'un Certificat de Gestion;

9.1.3 Un Gérant qui est révoqué pour des motifs sérieux (y inclus à cette fin la fraude, un abus sexuel, une rupture grossièrement négligente du devoir d'administrateur ou de préposé d'un membre du Groupe Cible, une condamnation à toute infraction criminelle qui concerne soit une fraude soit qui est punissable par l'emprisonnement) ou qui est un Gérant Défaillant ou qui démissionne ou autrement quitte l'emploi du Groupe Cible sans le consentement préalable du Conseil de Gérance (à l'exception des cas où sa démission arrive quand le Sortant a le droit de démissionner) après le troisième anniversaire de la date de son investissement dans le Groupe Cible est un «Mauvais Sortant»;

9.1.4 Un Gérant qui démissionne, est révoqué ou autrement quitte l'emploi du Groupe Cible à tout moment et jusqu'au troisième anniversaire inclus de la date de son investissement dans le Groupe Cible est un «Sortant Anticipé»;

9.1.5 «Date d'Exercice» signifie la date à laquelle la Société donne un préavis conformément à l'Article 9.4 en exerçant une Option d'Intervention;

9.1.6 un Sortant qui n'est pas un Mauvais Sortant ou un Sortant Anticipé est un «Bon Sortant» (ce qui pour éviter tout doute inclut un Sortant qui après le troisième anniversaire de son investissement dans le Groupe Cible part en retraite à un âge statutaire normal de retraite, part en retraite en raison de problèmes de santé permanents ou meurt, ou est révoqué pour des raisons autre qu'un bon motif), comme tout Sortant qui est considéré comme un Bon Sortant par le Comité de Rémunération;

9.1.7 la date de la démission, de départ ou de révocation du Gérant du Groupe Cible ou la date au cours de laquelle il devient un Gérant Défaillant est une «Date d'Intervention»; et

9.1.8 le montant investi par le Gérant dans la Société pour acheter ses Parts Sociales, (plus tous montants investis successivement) est son «Coût d'Investissement»);

9.1.9 «Valeur du Marché» signifie la valeur du marché de la Gestion d'une Mise de Fonds en Capital du Sortant tel que convenu par le Sortant et le Comité de Rémunération dans les 30 jours de la Date d'Exercice, ou, si cet accord échoue, tel que déterminé par une banque d'investissement indépendante nommée conjointement par la Société et le Sortant, étant entendu que la moitié des frais de cette banque d'investissement sera supportée par la Société et la moitié par le Sortant. L'évaluation se fera sur la base des pratiques de marché au moment où l'évaluation est effectuée et doit prendre en compte les affaires, l'exploitation et la position sur le marché et les conditions financières et les perspectives du Groupe Cible sur la base d'une activité florissante et la taille de la Gestion de la Mise de Fonds en Capital.

9.2 Si un Gérant devient un Sortant, la Société est habilitée, à sa discrétion à racheter, acheter, ou nommer une tierce partie (qui doit être un Gérant remplaçant) pour acheter toutes les Parts Sociales et autres garanties ou autres instruments émis par la Société et tout autre membre du Groupe Cible au Gérant en cette qualité (mais non, pour éviter tout doute, dans le cas où les Parts Sociales de AR lui aient été émises conformément à la Réalisation (la «Mise de Fonds en Capital du Gérant») selon les termes de cet Article 9 et chaque Gérant et Véhicule d'Investissement accordent à la Société le droit de racheter, acquérir ou nommer un acquéreur et s'engage à céder ou transférer l'entière Mise de Fonds en Capital du Gérant dans ces circonstances («Option d'Achat du Sortant»).

9.3 A la Date d'Intervention, les droits de vote concernant la Mise de Fonds en Capital du Gérant Sortant sont, dans la mesure légalement possible, suspendus ou ni le Sortant ni son Véhicule d'Investissement (s'il y en a) doivent être autorisés à les exercer. Si et dans la mesure où cette suspension n'est pas permise, le Sortant et son Véhicule d'Investissement doivent exercer ces droits seulement tel qu'instruit par les FONDS PALAMON.

9.4 Si la Date d'intervention intervient concernant un Gérant, alors en ce qui concerne l'Option d'Achat du Sortant (l'«Option d'Intervention»), l'Option d'Intervention peut être exercée par la Société (suivant une résolution du Comité de Rémunération à cet effet) par préavis écrit au Sortant à tout moment jusqu'à la date tombant six mois avant la date proposée pour la réalisation de la Réalisation finale. Dans ce préavis, la Société peut décider soit de racheter ou d'acquérir la Mise de Fonds en Capital du Gérant sous réserve de l'Option d'Intervention elle-même ou au moyen de l'exercice de l'Option d'Intervention, le Sortant doit transférer la Mise de Fonds en Capital du Gérant à une personne nommée par lui. Si l'Option d'Intervention n'est pas exercés dans la période de temps ci-dessus mentionnés, l'Option d'Intervention s'écoule.

9.5 Le prix auquel tout Investissement en Capital de Gérant est transféré sous l'Article 9 (le «Prix de Transfert») doit être:

9.5.1 Dans le cas d'un Sortant Anticipé ou un Mauvais Sortant:

(a) Coût de l'Investissement plus un intérêt accumulé mais impayé jusqu'à la Date d'Intervention sur tout instrument de dette imputable à la Mise de Fonds en Capital du Gérant; ou si inférieur;

(b) La Valeur du Marché de la Mise de Fonds en Capital du Gérant, plus dans les deux cas;

(c) Intérêt à un taux variable de EURIBOR plus 1% par an depuis la Date d'Intervention jusqu'à la date à laquelle le Prix de Transfert est du pour paiement; moins

(d) Le montant total de toutes créances en dommages du Groupe Cible à l'égard du Sortant qui ne sont pas contestées ou sont déterminées par une décision finale non sujette à appel d'un tribunal compétent, à la condition que quand une créance est pendante à la Date d'Intervention aucun Prix de Transfert ne sera du et payable au Sortant avant la décision finale non sujette à appel du tribunal compétent, ou un accord sur le montant des dommages, dans ce cas, à la condition suivante:

(i) Le Cessionnaire doit être sollicité à payer au Groupe Cible le montant de toute déduction sous l'Article 9.5 (d), et

(ii) La responsabilité du Sortant envers le Groupe Cible est considérée comme satisfaite dans cette mesure.

9.5.2 Dans le cas d'un Bon Sortant:

(a) La Valeur du Marché de la la Mise de Fonds en Capital du Gérant; plus selon le cas;

(b) Intérêt à un taux variable de EURIBOR plus 1% par an depuis la Date d'Intervention jusqu'à la date à laquelle le Prix de Transfert est du pour paiement; moins

(c) Le montant total de toutes créances en dommages du Groupe Cible à l'égard du Sortant qui ne sont pas contestées ou sont déterminées par une décision finale non sujette à appel d'un tribunal compétent, à la condition que quand une créance est pendante à la Date d'Intervention aucun Prix de Transfert ne doit être du et payable au Sortant avant la décision finale non sujette à appel du tribunal compétent, ou un accord sur le montant des dommages, dans ce cas, à la condition suivante:

(i) Le Cessionnaire doit être sollicité à payer au Groupe Cible selon le cas le montant de toute déduction sous l'Article 9.5 (c), et

(ii) La responsabilité du Sortant envers le Groupe Cible sera considérée comme satisfaite sans cette mesure.

9.6 Si tout Prix de Transfert calculé sous l'Article 9.5 est considéré comme non valable ou non applicable selon la loi, le prix le plus bas légalement valable et applicable doit s'appliquer à sa place.

9.7 Le Prix de Transfert doit, sous réserve de la disponibilité de financement à la Société ou à ses candidats être payable en deux acomptes égaux, 3 mois et 6 mois après la réalisation du transfert de la Mise de Fonds en Capital Géant Sortant, ledit transfert devra avoir lieu aussitôt que possible après l'exercice de l'Option d'Intervention.

9.8 La Société sera aussi habilitée à racheter, acquérir ou nommer un acheteur (qui doit être un Gérant remplaçant) pour l'entièreté de la Mise de Fonds en Capital du Gérant dans les termes de l'Article 9 et chaque Gérant et Véhicule d'Investissement donne droit à la Société d'acquérir, racheter ou nommer un acheteur pour l'entière la Mise de Fonds

en Capital du Gérant et s'engage à céder ou transférer l'entière Mise de Fonds en capital du Gérant dans les cas suivants (le «Défaut d'Option d'Achat»):

9.8.1 insolvabilité, concordat, faillite (y inclus toutes procédures statutaires exigeant de fournir une déclaration concernant ses actifs) ou procédures similaires dans toutes juridictions sont entamées contre le Gérant;

9.8.2 insolvabilité, concordat, faillite (y inclus toutes procédures statutaires exigeant de fournir une déclaration concernant ses actifs) ou toutes procédures similaires dans toutes juridictions sont entamées (ou refusées pour absence d'actifs) contre tout Véhicule d'investissement ou toute résolution est adoptée ou ordre ou déclaration faite pour la dissolution, la liquidation ou la cessation de tout Véhicule d'Investissement;

9.8.3 la création de tout gage, privilège, ou charge sur (à moins que le même est résilié ou abandonné dans les quatre semaines de sa création) ou toute exécution ou procédures équivalentes étant entamées à l'égard de la la Mise de Fonds en Capital du Gérant ou tout Véhicule d'Investissement;

9.8.4 le Gérant cessant soit de contrôler ou d'être le propriétaire économique d'au moins 75% de tout Véhicule d'Investissement ou d'être le bénéficiaire sous le plan selon lequel le Véhicule d'Investissement détient ou gère la Mise de Fonds en Capital du Gérant;

9.8.5 En cas de divorce d'un Gérant (sauf quand la preuve est rapportée à la satisfaction du Comité de Rémunération que le divorce n'a pas d'impact sur le contrôle, la propriété économique et la cessibilité de la Mise de Fonds en Capital du Gérant par lequel il est reconnu que c'est le cas si la loi conjugale allemande sur la communauté des bénéfices non distribués ou la séparation (de propriété s'applique); et

9.8.6 Rupture ou tentative de rupture des dispositions de tout accord qui pourra être conclu à tout moment entre les Associés.

9.9 Les dispositions des Articles 9.3 à 9.7 s'appliqueront mutatis mutandis au Défaut d'Option d'Achat, à la condition qu'à cette fin la «Date d'Intervention» sera la date à laquelle l'évènement déclenchant le Défaut d'Option d'Achat sous l'Article 9.8 survient et le «Prix de Transfert» sera celui calculé sous l'Article 9.5.1.

9.10 Si le Gérant faillit à ses obligations sous l'Article 9 en ce qui concerne les Parts Sociales enregistrées à son nom, le Conseil de gérance pourra (et devra si cela est requis par les Associés (autre que le gérant en question)) autoriser tout Membre du Conseil à exécuter, accomplir et délivrer pour et au compte de ce Gérant un transfert des Parts Sociales en question au bénéficiaire du cessionnaire en question dans la mesure où le cessionnaire a compensé les fonds nécessaires à la Société en ce qui concerne la contrepartie telle que déterminée sous l'article 9.5 due pour les Parts Sociales. Le Conseil de Gérance a autorisé l'enregistrement de(s) transfert(s), après lequel la validité de ce(s) transfert(s) ne sera pas remise en question par aucune personne. Chaque Gérant Défaillant devra rendre ses certificats de parts sociales en ce qui concerne les Parts Sociales (ou fournir une indemnité dans une forme satisfaisante au Conseil de Gérance) à la Société. Au moment, mais non pas avant, cette remise ou mise à disposition des fonds, chaque Gérant sera autorisé ou recevra la contrepartie telle que déterminée sous l'Article 9.5 due pour les Parts Sociales transférées pour son compte, sans intérêt.

Art. 10. Offre d'achat et bring along

10.1 Si les Associés détenant plus de 50% (cinquante pour cent) des Parts Sociales Ordinaires alors émises («Investisseurs Vendeurs») souhaitent vendre toutes leurs Parts Sociales et trouvent un acquéreur de bonne foi qui n'est un Affilié d'aucun Associé et acceptent les termes de la vente à un tel acquéreur de toutes les Parts Sociales ou souhaitent offrir leurs Parts Sociales dans une Mise en Bourse et que le Conseil de Gérance en décide ainsi, alors, à la réception de notification de tels faits, tous les autres détenteurs de Parts Sociales seront liés et s'engagent à accepter toute offre d'un tel acquéreur ou d'offrir de telles Parts Sociales dans une telle Mise en Bourse dans les mêmes termes que ceux convenus (sous réserve que la responsabilité des autres Associés sous toute représentation, garanties, engagements ou promesses doit être limitée (en cas d'absence de manquement délibéré ou fraude de leur part) au montant de la contrepartie reçue pour leurs Parts Sociales et au même moment que les Investisseurs Vendeurs vendent ou offrent dans une Mise en Bourse leurs parts sociales et toutes autres garanties ou instruments émis par la Société.

10.2 Aucune vente de Parts Sociales alors émises, ne sera effectuée si elle aboutit à ce que une personne et ses Affiliés autre que les FONDS PALAMON (l'«Acquéreur») seule ou agissant de concert avec un groupe de personnes, détenant plus de 50% des Parts Sociales Ordinaires alors émises, à moins que l'Acquéreur ait fait une offre ferme (sans conditions autre que celles qui s'appliquent au dit transfert de toutes les Parts Sociales en question) aux autres Associés d'acquérir toutes leurs Parts Sociales à un prix équivalent au prix le plus haut (a) du prix par part Sociale (ou une partie) offert par l'Acquéreur aux FONDS PALAMON voulant les dessaisir ou (b) le prix le plus haut au prorata que l'acquéreur ou des personnes agissant en concert avec lui auront payé pour les parts sociales émises par la Société comme cela pourrait être le cas dans les trois mois avant la date à laquelle cette offre est faite. L'offre aux autres Associés doit être ouverte pour acceptation au moins trente (30) jours après la réception d'une telle offre.

10.3 Si les FONDS PALAMON souhaitent vendre leurs Parts Sociales dans des cas où l'approbation du Conseil de Gérance sous l'Article 7.2.6 serait requise et suffisante, les FONDS PALAMON ne seront pas autorisés à vendre ou céder ces Parts Sociales à moins que le Cessionnaire Prévu (le «Cessionnaire Prévu») ait fait une offre ferme aux autres Investisseurs (mais non aux Gérants) d'acquérir le même intérêt au prorata dans leur détention respective de catégorie de Parts Sociales comme les FONDS PALAMON proposent de vendre dans les mêmes termes que ceux proposés aux FONDS PALAMON (et à des conditions autre que celles qui s'appliquent en ce qui concerne les FONDS PALAMON). L'offre par le Cessionnaire Prévu doit être ouverte pour au moins trente (30) jours après la réception de cette offre. Pour éviter tout doute, cet Article 10.3 ne doit pas s'appliquer si l'Article 10.1 s'applique.

Art. 11. Offre de transfert de AR

11.1 Aux fins de cet Article 11 les définitions suivantes s'appliqueront:

11.1.1 «la Mise de Fonds en Capital de AR» signifie les Parts Sociales émises par la Société et tout autre membre du Groupe Cible telles que celles détenues par AR à tout moment;

11.1.2 «Excédent de Responsabilité» signifie le montant de toute responsabilité de AR envers LP HOLDING, GmbH en relation avec toute créance pour une rupture de la Convention d'Achat en excédent des dépenses en espèces lui étant applicable prévus dans les Articles 11.4.3 et 11.6;

11.1.3 «Juste Valeur du Marché» signifie la juste valeur du marché de la Mise de Fonds en Capital en question à la Date Pertinente comme convenu par AR et les FONDS PALAMON dans les 30 jours de la Date Relevante, ou un tel accord échouant, tel que déterminé par une banque indépendante d'investissement nommée conjointement par les FONDS PALAMON et AR, la moitié des frais de cette banque d'investissement devront être supportés par les FONDS PALAMON et l'autre moitié par AR. L'évaluation se fera dans les deux cas en fonction de la pratique du marché au moment où l'évaluation est effectuée et prendra en compte les affaires, l'exploitation et la position sur le marché et les conditions financières et les perspectives du Groupe Cible sur la base d'activités florissantes;

11.1.4 «Date Relevante» signifie la date à laquelle la responsabilité de AR constituant l'Excédent de Responsabilité est finalement déterminé ou convenu conformément aux termes de la Convention d'Achat; et

11.1.5 «La Mise de Fonds en Capital Relevante» signifie les Parts Sociales émises par la Société et par tout autre membre du Groupe Cible inclus dans la Mise de Fonds en Capital de AR comme ayant une Juste Valeur de Marché égale à l'Excédent de Responsabilité.

11.2 Les FONDS PALAMON seront habilités à tout moment ou après à la Date Relevante et à leur discrétion d'acquérir, ou de nommer une tierce partie pour acquérir, la Mise de Fonds en Capital Relevante dans les termes de l'Article 11 et conformément à la Convention d'Achat. AR donne pouvoir aux FONDS PALAMON d'acquérir ou de nommer un acheteur et s'engage à céder ou transférer cette Mise de Fonds en Capital Relevante dans ces circonstances («Option d'Achat de AR»). En vue d'éviter tout doute, AR est autorisé à empêcher l'exercice de l'Option d'Achat de AR en payant un montant en numéraire égal à l'Excédent de Responsabilité dans son entièreté aux FONDS PALAMON à la Date Relevante.

11.3 L'Option d'Achat de AR peut être exercée en une ou plusieurs fois (mais seulement une fois en ce qui concerne l'Excédent de Responsabilité) par les FONDS PALAMON (agissant conjointement) par préavis en écrivant à AR à tout moment à la Date Relevante ou après. Pendant ce préavis d'exercice, les FONDS PALAMON peuvent choisir soit de racheter soit d'acquérir la Mise de Fonds en Capital Relevante eux-mêmes ou au moyen de l'exercice de l'Option d'Achat de AR, AR devra transférer cette Mise de Fonds en Capital Relevante à une personne choisie par eux. Après l'exercice d'une Option d'Achat de AR en ce qui concerne l'Excédent de Responsabilité, l'Option d'Achat de AR restera en vigueur et en ce qui concerne les reliquats de la Mise de Fonds en Capital de AR jusqu'à ce que toutes les créances ou créances potentielles de LP HOLDING, GmbH sous la Convention d'Achat auront été réglées, seront échues ou devenues forcloses conformément aux termes de la Convention d'achat. Si et dans la mesure où l'Option d'Achat de AR n'est pas levée avant que la Réalisation soit accomplie, l'Option d'Achat de AR s'écoule. L'Option d'Achat de AR peut seulement être levée en ce qui concerne l'Excédent de Responsabilité jusqu'à un montant total maximal de EUR 28.600.000 (vingt-huit millions six cent mille euros).

11.4 Si AR ne remplit pas ses obligations sous l'Article 11 en ce qui concerne la Mise de Fonds en Capital Relevante, les FONDS PALAMON peuvent autoriser tout Membre du Conseil à exécuter, accomplir et délivrer en sa qualité de mandant au nom et pour le compte de AR un transfert des Parts Sociales en question constituant la Mise de Fonds en Capital Relevante au bénéfice du Cessionnaire. Le Conseil de Gérance autorisera l'enregistrement de ce(s) transfert(s), après lequel la validité de tel(s) transfert(s) ne devra pas être questionnée par quiconque. AR devra rendre ses certificats de parts sociales constituant la Mise de Fonds en Capital Relevante (ou fournir une indemnité en relation à cela dans une forme satisfaisante pour les FONDS PALAMON) aux FONDS PALAMON.

Art. 12. Offre de transfert de RB

12.1 Aux fins de cet Article 12 les définitions suivantes s'appliquent ont:

12.1.1 «La Mise de Fonds en Capital de RB» doit signifier ces Parts Sociales émises par la Société et tout autre membre du Groupe Cible telles qu'elles sont détenues par RB à tout moment;

12.1.2 «Excédent de Responsabilité» signifie le montant de toute responsabilité de RB envers LP HOLDING, GmbH en règlement ou en relation à toute créance pour une rupture de la Convention d'Achat en excédent des dépenses en espèces lui étant applicable prévus dans les Articles 11.4.4 et 11.6;

12.1.3 «Juste Valeur du Marché» signifie la juste valeur du marché de la Mise de Fonds en Capital Relevante à la Date Relevante tel que convenu par RB et les FONDS PALAMON dans les 30 jours de la Date Relevante, ou un tel accord échouant, comme déterminé par une banque indépendante d'investissement nommée conjointement par les FONDS PALAMON et RB, la moitié des frais de cette banque d'investissement devront être supportés par les FONDS PALAMON et l'autre moitié par RB. L'évaluation se fera dans les deux cas en fonction de la pratique du marché au moment où l'évaluation sera effectuée et devra prendre en compte les affaires, l'exploitation et la position sur le marché et les conditions financières et les perspectives du Groupe Cible sur la base d'un marché florissant;

12.1.4 «Date Relevante» signifie la date à laquelle la responsabilité de RB constituant l'Excédent de Responsabilité est finalement déterminé ou convenue conformément aux termes de la Convention d'Achat; et

12.1.5 «La Mise de Fonds en Capital Relevante» signifie les Parts Sociales émises par la Société et par tout autre membre du Groupe Cible inclus dans la Mise de Fonds en Capital Relevante de RB comme ayant une Juste Valeur de Marché égale à l'Excédent de Responsabilité.

12.2 Les FONDS PALAMON seront autorisés à tout moment à la Date Relevante ou après et à leur discrétion d'acquérir, ou de nommer une tierce partie pour acquérir, une Mise de Fonds en Capital Relevante dans les termes de l'Article 11 et conformément à la Convention d'Achat. RB donne pouvoir aux FONDS PALAMON d'acquérir ou de nommer un acheteur et s'engage à céder ou transférer cette Mise de Fonds en Capital Relevante dans ces circonstances («Option d'Achat de RB»). En vue d'éviter tout doute, RB est habilité à empêcher l'exercice de l'Option d'Achat de RB

en payant un montant en numéraire égal à l'Excédent de Responsabilité dans son entièreté aux FONDS PALAMON à la Date Relevante.

12.3 L'Option d'Achat de RB peut être exercée en une ou plusieurs fois (mais seulement une fois en ce qui concerne l'Excédent de Responsabilité) par les FONDS PALAMON (agissant conjointement) par préavis en écrivant à RB à tout moment à la Date Relevante ou après. Pendant ce préavis d'exercice, les FONDS PALAMON peuvent choisir soit de racheter soit d'acquérir la Mise de Fonds en Capital Relevante eux-mêmes ou au moyen de l'exercice de l'Option d'Achat de RB, RB doit transférer cette Mise de Fonds en Capital Relevante à une personne choisie par eux. Après l'exercice d'une Option d'Achat de RB en ce qui concerne l'Excédent de Responsabilité, l'Option d'Achat de RB restera en vigueur et en ce qui concerne les reliquats de la Mise de Fonds en Capital Relevante jusqu'à ce que toutes les créances ou créances potentielles de LP HOLDING, GmbH sous la Convention d'achat aient été réglées, seront échues ou devenues forcloses conformément aux termes de la Convention d'Achat. Si et dans la mesure où l'Option d'Achat de RB n'est pas levée que la Réalisation soit accomplie, l'Option d'Achat de RB s'écoule. L'Option d'Achat de RB peut seulement être levée en ce qui concerne l'Excédent de Responsabilité jusqu'à un montant total maximal de EUR 10.950.000 (dix millions neuf cent cinquante mille euros).

12.4 Si RB ne remplit pas ses obligations sous l'Article 11 en ce qui concerne la Mise de Fonds en Capital Relevante, les Fonds Palamon peuvent autoriser tout Membre du Conseil à exécuter, accomplir et délivrer en sa qualité de mandant au nom et pour le compte de RB un transfert des Parts Sociales en question constituant la Mise de Fonds en Capital Relevante au bénéfice du Cessionnaire en question. Le Conseil de Gérance devra autoriser l'enregistrement de ce(s) transfert(s), après lequel la validité de tel(s) transfert(s) ne devra pas être questionnée par quiconque. RB devra rendre ses certificats de Parts Sociales en relation à ses Parts Sociales constituant la Mise de Fonds en Capital Relevante (ou fournir une indemnité en relation à cela dans une forme satisfaisante pour les FONDS PALAMON) aux FONDS PALAMON.

Chapitre III. Membres du conseil, Conseil de gérance

Art. 13. Conseil de gérance

13.1 La Société est gérée par un Conseil de Gérance («Conseil de Gérance»). Le Conseil de Gérance comprend au moins 7 (sept) Membres du Conseil («Membres du Conseil»).

13.2 Les FONDS PALAMON ont conjointement le droit, sous réserve des droits de chaque FOND ERISA sous l'Article 14, de proposer de temps en temps pour la nomination au moins 5 (cinq) candidats pour être Membres du Conseil, parmi lesquels l'assemblée générale des Associés désignera 4 (quatre) Membres du Conseil. Aux fins de cet Article 13, tout Membre du Conseil nommé par un FOND ERISA sera compté comme un Membre du Conseil nommé sur proposition des FONDS PALAMON.

13.3 Aussi longtemps que METRO détient 5% (cinq pour cent) ou plus droits de vote de la Société, METRO a le droit de proposer temps en temps pour la nomination au moins 2 (deux) candidats pour être Membres du Conseil, parmi lesquels l'assemblée générale des Associés désignera 1 (un) Membre du Conseil.

13.4 Aussi longtemps que AR détient 5% (cinq pour cent) ou plus droits de vote de la Société, AR a le droit de proposer temps en temps pour la nomination au moins 2 (deux) candidats pour être Membres du Conseil, parmi lesquels l'assemblée générale des Associés désignera 1 (un) Membre du Conseil.

13.5 Aussi longtemps que RB détient 5% (cinq pour cent) ou plus droits de vote de la Société, RB a le droit de proposer temps en temps pour la nomination au moins 2 (deux) candidats pour être Membres du Conseil, parmi lesquels l'assemblée générale des Associés désignera 1 (un) Membre du Conseil.

13.6 Tout Gérant peut être révoqué ad nutum sans juste motif avec une majorité de 50% des voix plus une des votes susceptibles d'être réunis à une assemblée des associés.

Nonobstant la phrase précédente (i) le droit d'une partie ou des parties de proposer un candidat pour nomination au Conseil de Gérance comprend le droit de proposer la révocation ou suspension du Membre du Conseil nommé conformément aux Articles 13.2, 13.3, 13.4 et 13.5 après la nomination cette ou ces parties, et (ii) les dispositions des Articles 13.2, 13.3, 13.4 et 13.5 devront s'appliquer mutatis mutandis au remplacement d'un Membre du Conseil.

13.7 En ce qui concerne les nominations aux Articles 13.2, 13.3, 13.4 et 13.5 les Associés doivent, si une résolution des associés est requise, voter en faveur de la nomination de la/les personne(s) dûment nommées ou habilitées à être nommées. La défaillance des FONDS PALAMON, METRO ou AR de se prévaloir pleinement de leurs droits de nommer des Membres du Conseil conformément aux Articles 13.2, 13.3, 13.4 et 13.5 respectivement ne constitue pas une renonciation ou une diminution de ces droits. Si les individus nommés Membres du Conseil conformément à cet article 13.7 ne veulent ou ne peuvent pas servir ou autrement cessent de servir, tout remplaçant doit être proposé et désigné conformément à cet Article 13.

13.8 Un président du Conseil de Gérance peut être élu parmi ses membres tel que prévu à l'Article 15.1 (le «Président»).

Art. 14. Droits de ERISA

14.1 Aussi longtemps qu'un FOND ERISA ou ses candidats sont directement ou indirectement Associés, ce FOND ERISA obtiendra certains droits de gestion dans la Société et ses filiales dans une manière et dans la mesure permettant à ce FOND ERISA d'influencer substantiellement ou de participer dans la gestion de la Société et de ses filiales. Par conséquent, il est convenu pour chaque FOND ERISA individuellement que chaque FOND ERISA et ses candidats doivent avoir le droit (ces droits doivent appartenir seulement et être exercés exclusivement par ce FOND ERISA à son profit et pour son compte) de temps en temps et à tout moment avec un préavis par écrit de proposer jusqu'à deux personnes pour la nomination de gérants de la Société et chacune de ses filiales et les Associés et les associés des filiales doivent voter et prendre toute autre action qui serait nécessaire pour assurer que dans chaque cas où une personne proposée par chaque FOND ERISA aura la fonction de gérant de la Société et chacune de ses filiales (conjointement les «ERISA

Membres du Conseil»). Pour éviter tout doute, rien dans cet Article 8 doit léser les autres droits de METRO, AR ou RB sous les Articles 13, 15 et 22.

14.2 Les investisseurs dans chacun des FONDS ERISA comprennent les associés commanditaires qui sont des entités régies aux Etats-Unis par la Loi de 1974 relative aux régimes de retraite et de couverture médicale «Employee Retirement Income Security Act 1974» telle que modifiée («ERISA»). Dans le but de permettre aux associés commanditaires régis par ERISA de considérer chaque FOND ERISA comme VCOC's aux fins de ERISA ils ont besoin d'obtenir certains droits de gestion dans les sociétés dans lesquelles ils investissent dans une manière et mesure qui permettra à la Société de le qualifier comme VCOC. Par conséquent, il est convenu que aussi longtemps qu'un FOND ERISA détient directement ou indirectement des parts sociales dans la Société, la Société et ses filiales et leur représentants désignés doivent garantir à chaque FOND ERISA (individuellement) les droits suivants (lesquels droits doivent appartenir seulement et être exercées par ce FOND ERISA à son profit et pour son compte):

14.2.1 Le droit de visiter et inspecter chacun des bureaux et propriétés de la Société et de ses filiales et le droit d'inspecter et reproduire les livres et registres de la Société et de ses filiales, les fois que le FOND ERISA doit le requérir raisonnablement;

14.2.2 Le droit de nommer un représentant pour participer comme observateur à chacune des réunions du Conseil de Gérance de la Société (et chacune des filiales). La nomination et la révocation de ce représentant doit être faite par préavis écrit du FOND ERISA à la Société et doit avoir effet à la délivrance du préavis écrit au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance.

14.2.3 Le droit de recevoir, dans un temps raisonnable, après sa demande écrite toutes les informations en relation avec la Société ou ses filiales ou sociétés affiliées, comme sont considérées être appropriées à sa discrétion comprenant sans limitation: (i) dans les 30 jours de la fin du mois les informations et déclarations financières consolidées, y inclus mais non limitées aux bilans, profits et pertes et les déclarations relatives au flux de trésorerie de la Société et chacune de ses filiales et sociétés affiliées, (ii) dans les 90 jours de la fin de chaque période comptable et les déclarations financières consolidées annuelles, (iii) sur une base annuelle et pas plus tard que 30 jours avant le début de l'année financier de la Société ou si requis sur une base plus fréquente, le plan d'affaires, le budget et les prévisions et les estimations du flux de trésorerie de la Société et chacune de ses filiales et sociétés affiliées; (iv) des rapports mensuels comprenant un cadre explicatif sur l'évolution du groupe dans des matières affectant matériellement le commerce et les affaires du groupe; et (v) ces informations additionnelles financières et relatives à la gestion que le FOND ERISA peut raisonnablement requérir comprenant tous rapports d'exploitation, budgets, autres rapports financiers et les détails des développements matérielles ou événements ou propositions significatives.

14.2.4 Le droit de rencontrer sur une base régulière les Membres du Conseil ou autre personnel de la Société et ses filiales et ses sociétés affiliées de temps en temps et sur un préavis raisonnable à la Société (ou la filiale ou la société affiliée en question) aux fins de consulter, donner un avis, des recommandations et assistance et influencer les Membres du Conseil de la Société (ou ses filiales et sociétés affiliées) ou obtenant des informations concernant les opérations commerciales, les conditions financières, les activités et perspectives de la Société ou de ses filiales (ou de ses sociétés affiliées) et de donner son point de vue comprenant, sans limitation, des changements significatifs dans la gestion, le personnel et la rémunération des employés, l'introduction de nouveaux produits ou de nouvelles lignes d'affaires, des acquisitions importantes ou des ventes d'usines et d'équipements, des recherches significatives et des programmes de développement, l'achat ou la vente d'importantes marques de fabrique, licences ou concessions ou le début proposé ou le compromis d'un litige important;

14.2.5 Le droit de soumettre des propositions et suggestions au Conseil de Gérance de la Société ou au conseil de gérance d'une de ses filiales, s'ils n'ont pas été adoptés par la gérance; et

14.2.6 Dans une mesure compatible avec la loi applicable (en relation aux événements qui requièrent une divulgation publique, seulement suivant la divulgation publique de la Société au moyen d'un dépôt légal de garanties en question ou autrement), le droit de recevoir un préavis en avance en relation avec toutes les actions sociales significatives, comprenant, sans limitation, des dividendes extraordinaires, fusions, acquisitions et ventes d'actifs, émissions de montants significatifs de dette ou capital et modifications matérielles aux Statuts, et le droit de se consulter avec la Société en relation à ses actions.

14.3 Au cas où la Société cesse de qualifier comme une «société opérationnelle» (telle que définie à la première phrase du 29 C.F.R. Section 2510.3-101 (e), la Société et chaque Associé coopéreront de bonne foi pour prendre toutes les actions raisonnables nécessaires pour assurer que l'investissement de PALAMON EE ou PALAMON II est qualifié comme «société opérationnelle à capital risque» (telle que définie dans le Plan de Régulation des Actifs) et doit continuer à être qualifiée comme «investissement à capital risque» (tel que défini dans le Plan de Régulation des Actifs). Cette disposition ne doit pas être entendue comme une obligation de toute Partie de fournir toute finance supplémentaire à la Société ou à ses filiales.

Art. 15. Procédure de réunion du conseil

15.1 Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues dans les bureaux de la Société à moins que les Membres du Conseil décident unanimement de tenir la réunion dans la mesure légalement possible dans un autre lieu. Toutes les réunions seront tenues en anglais à moins que les Membres du Conseil en décident autrement dans certains cas. Le Président ou deux autres Membres du Conseil convoqueront les réunions qui seront présidées par le Président. Le premier Président sera nommé par l'assemblée générale des Associés parmi les Membres du Conseil nommés conformément à l'Article 13.2. Le Conseil de Gérance pourra nommer parmi ses membres un Président successeur. En l'absence du Président, le Conseil de Gérance nommera une autre personne comme Président temporaire par vote de la majorité en nombre présente en personne ou par procuration à cette réunion. Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues aussi souvent que les affaires de la Société le requièrent. Tout Gérant peut demander que soit tenue une réunion. Les réunions du Conseil de Gérance devront être annoncées par voie écrite en indiquant le lieu, la date, l'heure et l'or-

dre du jour préliminaire par une convocation délivrée au moins 7 (sept) jours à l'avance à moins que (i) tous les Membres du Conseil renoncent à ces formalités ou (ii) sauf en cas d'urgence dûment justifié par une délibération du Conseil de Gérance auquel cas la notification peut être réduite à 1 (un) jour à la condition qu'un préavis minimum de sept (7) jours doit toujours s'appliquer en ce qui concerne les matières prévues à l'Article 22.10.2 et 22.10.3. La période de convocation commencera à courir le jour suivant le jour d'envoi de la convocation. Le jour de la réunion ne comptera pas comme partir de la période de convocation.

15.2 Tout Membre du Conseil absent peut être représenté par d'autres Membres du Conseil. Des experts ou d'autres personnes peuvent être invitées par le Président ou tout Gérant autorisé parle Président, à participer à la réunion.

15.3 Les délibérations des réunions du Conseil de Gérance seront adopter en principe lors des réunions. Cependant, dans la limite de ce qui est permis par la loi, les délibérations des réunions du Conseil de Gérance peuvent être adoptées en dehors des réunions par écrit, fax, par e-mail ou par téléphone ou vidéo conférence sans devoir respecter les dispositions indiquées de convocation de ces réunions, à condition qu'aucun Membre du Conseil ne participe à ses réunions (conférences téléphoniques depuis l'Angleterre).

15.4 Une réunion du Conseil de Gérance ne peut délibérer que si la majorité des membres du Conseil de Gérance est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas réuni, une nouvelle réunion du Conseil de Gérance avec le même ordre du jour sera convoquée en respectant la même période de convocation et notification que prévu à l'Article 13.2. Dans une telle nouvelle réunion un quorum sera réputé atteint aussi longtemps que deux Membres du Conseil (y inclus au moins un des Membres nommé sous l'Article 15.2) sont présents ou représentés, à condition cependant, que les Membres du Conseil aient été notifiés de tels faits dans la convocation.

Art. 16. Décisions - Procès-verbaux

16.1 Les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées conformément à une majorité simple des votes des ses membres présents ou représentés à une telle réunion. En cas de partage, le Président aura voie prépondérante.

16.2 Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil de Gérance seront gardés, fixant le lieu et la date de la réunion, les participants, les éléments à l'ordre du jour et le contenu officiel de la résolution du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux seront signés par le Président ou par le Secrétaire (tel que défini à l'article 17) ou tout autre membre à qui le Président aura délégué cette tâche ou le membre qui préside la réunion en raison de l'absence du Président. Une copie des procès verbaux sera envoyée à chaque Membre du Conseil et sera conservée par la Société dans un registre spécial. Tout document de procuration doit être annexé aux procès verbaux de la réunion en question. Des copies ou extraits des minutes qui pourront être produites lors de procédures judiciaires ou autrement seront aussi signées par le Président ou le Secrétaire.

Art. 17. Secrétaire

17.1 Un secrétaire peut être nommé par une résolution de l'assemblée générale des Associés (le «Secrétaire»).

17.2 Le Secrétaire, qui ne doit pas être un Membre du Conseil, doit avoir la responsabilité d'agir en tant que greffier des réunions du conseil de Gérance et de la réunion de l'assemblée générale des Associés et de conserver les archives et les procès verbaux du Conseil de Gérance et de l'assemblée générale des associés et leurs opérations et doit accomplir pareils devoirs pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a) lorsque cela est requis. En plus du pouvoir du Conseil de Gérance d'agir ainsi, le Secrétaire doit avoir le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et extraits pour le compte de la Société pour être administrés devant un tribunal, ou plus généralement, vis-à-vis des tierces parties pour être utilisés comme documents officiels.

Art. 18. Pouvoirs du conseil

18.1 Le Conseil de Gérance est investi de tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

18.2 Deux Membres du Conseil peuvent subdéléguer leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le Conseil de Gérance peut déléguer certaines tâches spécifiques de gestion quotidienne à un ou plusieurs agents ad hoc qui peuvent mais pas nécessairement être des Membres du Conseil. Les deux Membres du conseil déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 19. Représentation

La Société sera liée par la signature conjointe de deux Membres du Conseil ou par la signature unique de toute autre personne à qui il a été donné une procuration spéciale par le Conseil de Gérance.

Art. 20. Indemnisation des membres du conseil d'administration

20.1 Aucun des membres du Conseil de Gérance n'engagera sa responsabilité ou son patrimoine sous forme de dommages et intérêts ou autrement à l'égard des Associés, et la Société est d'accord d'indemniser, de payer, de protéger et de tenir quitte et indemne chaque membre du Conseil de Gérance de et envers toute responsabilité, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et remboursements de quelque nature que ce soit (y compris, sans limitation, tous coûts et dépenses raisonnables de représentation, de défense, d'appel et de transaction de tout, procès, actions ou procédures engagés ou en passe d'être engagée contre un membre du Conseil de Gérance ou la Société) et de tous les coûts de recherche en relation qui peuvent être apportés, encourus ou s'imposer aux membres du Conseil de Gérance, la Société ou de toute façon, en relation avec, ou survenant en lien avec, ou prétendument en relation avec ou survenant en lien avec, toute action ou inaction de la Société de la part d'un des membres du Conseil de Gérance agissant pour le compte de la Société; néanmoins, tout membre du Conseil de Gérance, en qualité de Gérant de la Société sera engagé ou tenu responsable et devra indemniser, payer, protéger et tenir

pour quitte et indemne la Société, et la Société ne pourra être engagé envers un autre membre du Conseil de Gérance pour toutes responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et remboursements de quelque nature que ce soit (y compris, sans limitation, tous coûts et dépenses raisonnables de représentation, de défense, d'appel et de transaction de tout procès, actions ou procédures engagés ou menaçant un membre du conseil d'administration ou la Société) qui résulteraient d'une fraude, d'une faute lourde ou d'une faute intentionnelle ou d'une violation manifeste des Statuts par un membre du Conseil de Gérance.

Art. 21. Conseil de surveillance

Si la Société a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société doit être confiée à un Conseil de Surveillance comprenant un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui peuvent être ou non des associés. Les conditions de nomination, de rémunération, la durée du mandat et la révocation des commissaires aux comptes seront déterminées par l'assemblée générale des Associés.

Chapitre IV. Assemblée générale

Art. 22. Réunions des associés - Consentement du conseil général

22.1 L'assemblée générale réunit tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

22.2 Chaque part sociale donne droit à un vote.

22.3 La tenue d'assemblées générales ne sera pas obligatoire si la Société compte moins de vingt-cinq Associés. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte exact des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit.

22.4 Les assemblées générales peuvent être convoquées par le Conseil de Gérance ou à la demande d'Associés représentant au moins 50% ou plus des Parts Sociales émises par la Société.

22.5 De telles assemblées générales des Associés peuvent être tenues en tous lieux au Grand-Duché de Luxembourg et dates indiquées dans les avis respectifs de réunion.

22.6 Si tous les Associés sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée générale des Associés peut avoir lieu sans convocation préalable.

22.7 Les Associés peuvent être représentés aux assemblées générales par d'autres personnes qui ne doivent pas nécessairement être des Associés.

22.8 Sauf stipulations contraires contenues dans l'Article 22 et dans la loi, comprenant mais n'étant pas limité à la Loi, toute résolution d'une assemblée générale des Associés nécessite une majorité simple des votes pris en comptes.

22.9 Sans préjudice des dispositions de la Loi, les résolutions d'une assemblée générale des Associés concernant les questions suivantes nécessitent des majorités des votes attachés aux Parts Sociales alors émises et existantes:

22.9.1 Pour les questions suivantes 92,5% (quatre-vingt-douze virgule cinq pour cent):

(a) le paiement de dividendes, à moins que les détenteurs d'une classe de Parts Sociales soient traité pari passu;

(b) autre que dans le cas d'une recapitalisation urgente du Groupe Cible, en particulier si requis par son prêteur ou dans le cas d'une émission de Parts Sociales sous les garanties accordées conformément aux conventions de crédit qui peuvent être conclues par la Société, pour l'exclusion de droits de préemption sur l'émission de nouvelles parts sociales par apports en numéraire en relation avec l'augmentation de capital,

22.9.2 Pour les questions suivantes, 75% (soixante-quinze pour cent):

(a) modification des Statuts;

(b) la dissolution volontaire ou la liquidation de la Société, sauf en rapport une restructuration suivant laquelle les autres Associés sont traités pari passu avec les FONDS PALAMON ou en cas de Réalisation;

(c) sauf ce qu'il pourrait être requis ou autrement autorisé sous une convention conclue entre les Associés ou requise sous une convention de crédit qui peut être conclue par la Société; l'émission de parts sociales, options, garanties ou autres titres participatifs que des droits de préemption soient ou non exclus, dans la mesure où cela n'est pas couvert par un capital autorisé existant de la Société et une autorité existante du conseil de Gérance d'émettre ces parts sociales, garanties ou autres titres); et

(d) changements de la nature des affaires de la Société; si elles sont suffisantes pour requérir un changement de la clause d'objet social des Statuts.

22.9.3 Conformément à l'Article 100 de la Loi, en cas de perte de la moitié du capital social de la Société, les Membres du Conseil doivent convoquer une assemblée générale, de manière à avoir lieu dans les deux mois depuis le moment auquel la perte était ou aurait dû être identifiée par eux et ces assemblées doivent décider conformément aux conditions prévues à l'Article 67-1 de la Loi sur la possible dissolution de la Société. Les mêmes règles s'appliquent quand la perte équivaut au moins à trois quarts du capital social étant entendu que, dans ce cas, la dissolution aura lieu si approuvés par un quart des votes réunis à l'assemblée. Dans la mesure où toutes pertes dérivent de la différence entre les revenus ou rendement générés par ou dérivant des prêts ou autres instruments (y inclus à ces fins les «preferred equity certificates») émis aux Associés et une assemblée générale des associés est convoquée ou une résolution équivalente est requise pour décider de la poursuite de la Société, les Associés sont d'accord d'utiliser leurs droits de vote en faveur de la poursuite de la Société et de ne pas voter pour la dissolution de la Société. Pour dissiper tout doute, cet Article 22.9 ne doit pas être entendu comme une obligation de faire des futurs apports à la Société.

22.10 Les résolutions suivantes ne seront pas adoptées par la Société sans le consentement préalable du Conseil de Gérance au moyen d'une résolution passée avec une majorité simple du Conseil de Gérance conformément à l'Article 16 ci-dessus:

22.10.1 Confirmant ou changeant l'entière stratégie commerciale du Groupe Cible, y inclus toutes nouvelles lignes d'affaires ou d'expansion géographique;

22.10.2 Les comptes annuels et trimestriels (consolidés) du Groupe Cible ainsi que les comptes individuels de LP HOLDING; LOYALTY PARTNERS et tout autre filiale de vente;

22.10.3 L'adoption ou la modification du Plan d'Affaires pour le Groupe Cible (Plan d'Affaires signifie tout plan d'affaires annuel (y inclus un budget mensuel) pour le Groupe Cible;

22.10.4 La modification de la date de référence des comptes ou des polices des comptes de la Société ou des filiales;

22.10.5 La création, consolidation, subdivision, conversion ou annulation de tout capital social de la Société ou de ses filiales;

22.10.6 L'émission, ou la distribution de tout capital social de la Société ou la création de toute option ou droit de souscrire ou acquérir, ou de convertir tout titré en tout capital social de la Société ou de ses filiales (autrement que prévu dans une convention entre les Associés ou les conventions de crédit qui peuvent être conclues de temps en temps par la Société);

22.10.7 Toute réduction du capital social de la Société ou de ses filiales;

22.10.8 L'achat ou le rachat (pour autant que ce rachat doit se faire sur une base prorata entre les Détenteurs d'une catégorie de Parts Sociales) de tout capital social de la Société ou toute filiale (autre que prévus dans une convention qui peut être conclue entre les Associés de temps en temps);

22.10.9 La déclaration ou le paiement de tout dividende ou la déclaration ou l'exécution de toute autre distribution ou l'adoption de toute résolution pour conserver ou distribuer les profits de la Société ou de ses filiales;

22.10.10 La modification des conventions de crédit qui peuvent être conclues de temps en temps par la Société;

22.10.11 L'engagement des emprunts par la Société ou chacune de ses filiales autre que sous des conventions de crédit ou comme autorisés par celles-ci, la création de toute charge sur tout actif, ou la distribution de toutes garanties par la Société ou ses filiales, autre que conformément ou autorisé sous les conventions de crédit ou dans les cours ordinaires du commerce;

22.10.12 Toute action ou omission qui pourrait constituer une rupture de tout accord entre les Associés ou des conventions de crédit qui peuvent être conclues de temps en temps par la Société;

22.10.13 La nomination ou la révocation de tout agent, directeur (ou préposé similaire), et la conclusion, la résiliation ou la modification de tout contrat avec tout agent, directeur (ou préposé) ou employé, de la Société ou de ses filiales avec une rémunération totale annuelle en excédent de EUR 150.000 (y inclus une prime attendue);

22.10.14 La conclusion, la résiliation ou la modification de toute transaction (autre que le remboursement des dépenses) entre le Groupe Cible et (i) un Associé (à l'exception d'une transaction avec les FONDS PALAMON ou tout Affilié des FONDS PALAMON) autre que le Groupe Cible qui n'est pas dans les conditions de marché pour le service rendu (dans ce cas l'Article 22.11 s'applique) ou (ii) tout Affilié de cet Associé ou (ii) tout administrateur ou préposé de cet Associé ou tout Affilié de cet Associé;

22.10.15 La conclusion, la résiliation ou la modification de tout contrat (y inclus un contrat d'emploi ou de conseil) ou un concordat entre (a) la Société ou toute filiale et (b) AR, RB ou tout Membre du Conseil ou personne qui est en relation avec AR, RB ou un Membre du Conseil est une personne liée, y inclus la modification de toute rémunération ou autres bénéfiques sous ce contrat ou convention, et la renonciation de toute rupture de ce contrat ou de cette convention;

22.10.16 L'adoption, la modification ou la révocation (en tout ou en partie) d'une liste d'autorisation (ou un document équivalent spécifiant les niveaux d'autorité et les conditions de consentement pour les différents niveaux du groupe de gestion du Groupe Cible, (par exemple pour les administrateurs gérants, les chefs de divisions, le CEO et le Président), cette liste d'autorisation incluant les questions suivantes: les dépenses d'immobilisation, la consultation et des projets de conseil, litiges, emplois (y inclus pensions et bénéfiques)» contrats matériels et la disposition d'actifs, à la condition que quand cette autorisation n'est pas en vigueur, l'approbation est requise pour chacune de ces matières avec une valeur, un coût ou une obligation en excédent de EUR 250.000 dans un cas spécifique.

22.10.17 L'acquisition ou la vente de toute affaire (ou une part matérielle) par la Société ou toute filiale avec une valeur en excédent de EUR 250.000; et

22.10.18 La disposition par la Société ou toute filiale de tout actionariat ou autre participation en capital dans tout membre du Groupe Cible (quelque soit la valeur);

22.10.19 Le remboursement par la Société du capital et des actifs aux Associés;

22.10.20 Toute résolution pour liquider ou le dépôt d'une demande de faillite par la Société ou toute filiale ou généralement la conclusion par la Société ou toute filiale de tout concordat avec les créanciers ou toute application pour un arrêté de l'administration ou pour la nomination d'un séquestre ou d'un administrateur;

22.10.21 Toute application pour la mise sur le marché de toutes parts sociales ou autres garanties de la Société ou de toute filiale sur une Bourse de Valeur ou pour l'autorisation de traiter toutes parts sociales ou autres garanties de la Société ou toute filiale dans tous marchés de valeurs mobilières;

22.10.22 De nommer un conseiller financier, d'initier des négociations s'y rapportant, ou de conclure toutes transactions qui est une Réalisation ou qui concerne la vente de substantiellement tous les actifs du Groupe Cible ou un membre du Groupe Cible ou une réorganisation substantielle du Groupe Cible et/ou de ses actifs;

22.10.23 Tout changement substantiel dans l'organisation de la gestion ou les rapports et analyses du Groupe Cible;

22.10.24 L'approbation de tous communiqués de presse qui fait référence, même indirectement, au PALAMON ou tout Affilié de PALAMON,

22.10.25 l'achat ou l'établissement par tout Groupe de la Société de toute entreprise;

22.10.26 le choix de, ou tout remplacement, des parties suivantes utilisées par tout Groupe de Société: experts comptables, conseillers légaux, institutions bancaires avec qui tout Groupe de Société tient des dépôts, emprunts ou autres relations, institutions bancaires d'investissement, relations publiques et agents de publicité, tout conseil extérieur, dans chaque cas où les dépenses avec cette personne sont estimées excéder EUR 100.000 durant toute année financière et de même pour les nominations et changements qui sont envisagées dans le budget ou dans le plan d'affaires approuvé par le Conseil de Gérance;

22.10.27 toute ouverture de lettres de crédit en excédent de EUR 50.000;

22.10.28 l'approbation de tout contrat ou toute promesse en ce qui concerne les dépenses en capital (a) qui ne sont pas prévues dans un budget approuvé par le Conseil de Gérance y inclus les dépenses en capital tenant lieu d'autres dépenses en capital spécifiquement envisagées dans le budget approuvé par le Conseil de Gérance excédant EUR 150.000 par projet ou EUR 1.000.000 en total par année et (b) qui résulterait en le montant total dépensé durant l'année en question excédant la limite pour les dépenses de capital envisagées dans le budget approuvé par le Conseil de Gérance.

22.11 Les résolutions suivantes seront valablement adoptées à l'unanimité du Conseil de Gérance: la conclusion, la résiliation ou le changement de toute transaction entre le Groupe Cible et les FONDS PALAMON ou tout Affilié des FONDS PALAMON (autre que le Groupe Cible) si la transaction n'est pas aux conditions du marché pour le service rendu. Tout Membre du Conseil de Gérance peut requérir des FONDS PALAMON d'apporter des preuves raisonnables que la transaction envisagée est aux conditions du marché.

Art. 23. L'assemblée générale annuelle des associés

23.1 Lorsque le nombre de Parts Sociales excède vingt-cinq, une assemblée générale annuelle des Associés sera tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg comme il sera spécifié dans la notification de réunion.

23.2 Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour suivant le jour férié. L'assemblée générale annuelle pourra être tenue à l'étranger si, selon le jugement absolu et final du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

23.3 D'autres assemblées d'Associés, ordinaires ou extraordinaires, peuvent être tenues au lieu et heure spécifiés dans les avis de réunion respectifs. Elles peuvent être tenue au siège social ou tout autre lieu.

Chapitre VI. Exercice social, Distribution des bénéfices

Art. 24. Exercice social

24.1 L'exercice social commence chaque année le 1^{er} jour de janvier et se termine le 31^e jour de décembre.

Art. 25. Adoption des résultats sociaux

25.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance prépare les comptes annuels de la Société en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

25.2 Tout associé (ou son mandataire) peut avoir accès aux comptes annuels au siège social, en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Art. 26. Répartition des bénéfices

26.1 Les bénéfices bruts de la Société déclarés dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des amortissements et des dépenses représentent le bénéfice net de la Société en ce qui concerne cette période.

26.2 Du bénéfice net de la Société déterminé sous l'Article 26.1, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve légale. Cette répartition cesse d'être effectuée aussitôt et aussi longtemps que cette réserve équivaut à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'affirmé à l'Article 5 ou que cette réserve a été augmentée ou réduite de temps en temps.

26.3 Après toute allocation prévue à l'Article 26.2, les bénéfices seront disponibles pour distribution tel que prévu dans le reste de cet Article 26.

26.4 Dans la mesure où les fonds ou actifs sont disponibles au niveau de la Société pour distribution et dans la mesure requise par la loi et par ces Statuts, le Conseil de Gérance peut proposer que ces fonds disponibles ou actifs pour remise soient distribués en numéraire ou en nature:

26.4.1 Aux Associés Ordinaires et

26.4.2 Aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires Préférentielles,

dans le cas de Parts Sociales Ordinaires au prorata du nombre de Parts Sociales détenues par les Associés Ordinaires, et dans le cas de Parts Sociales Ordinaires Préférentielles conformément aux termes spécifiques de l'Article 26.5 en vertu des droits attachés à leurs Parts Sociales en question, comme dividendes ou distribution de prime d'émission ou autres réserves, si applicable, ou remboursement du capital ou une réduction de capital, à la condition que le Conseil de Gérance peut seulement proposer de payer un dividende ou une distribution, sur les Parts Sociales Ordinaires Préférentielles si au même moment un paiement proportionnel est fait aux détenteurs des «preferred equity certificates».

26.5 Toute distribution pourra être faite comme il suit:

26.5.1 En premier lieu aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires Préférentielles (y compris les successeurs attirés pour les Parts Sociales souscrites par METRO, AR et RB) pour un montant égal à 9,375% par an (accru annuellement au 31 décembre de chaque année) de la Valeur du Marché de l'Apport faite sur cette Part Sociale Ordinaire Préférentielle; et

26.5.2 En second lieu les profits restant doivent être répartis entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au prorata de leur actionariat dans la Société.

26.6 Aux fins de cet Article 26:

26.6.1 «Valeur du Marché de l'Apport» signifie pour chaque Associé la valeur du marché attribuée à l'apport des Parts Sociales LPH à la Date du Financement comme suit:

(a) pour ces 101 Parts Sociales Ordinaires Préférentielles émises à METRO à la Date de Financement 13.014.000 EUR au total;

(b) pour ces Parts Sociales Ordinaires Préférentielles émises à AR à la Date de Financement 28.706.325 EUR au total;

(c) pour ces Parts Sociales Ordinaires Préférentielles émises à RB à la Date de Financement 9.747.475 EUR au total.

26.6.2 «Date de Financement» signifie 30 septembre 2005.

26.7 En cas de liquidation ou clôture de liquidation de la Société et dans la mesure légalement permise, il est entendu que, sauf dans la mesure où les associés peuvent s'accorder autrement, les produits de la liquidation sont appliqués aux instruments émis par la Société comme suit:

26.7.1 En premier lieu, toutes dettes d'instruments, émises par la Société devront être remboursées dans l'ordre de priorité spécifié pour ces instruments (celui-ci échouant, pari passu) et pari passu entre les détenteurs d'instruments particuliers, y inclus dans chaque cas des intérêts augmentés mais impayés,

26.7.2 En second lieu, tous les «preferred equity certificates» émis par la Société, devront entièrement être remboursés pari passu entre ces certificats et en conformité avec leurs termes et pari passu entre les détenteurs d'une émission particulière de certificats, y compris dans chaque cas des taux augmentés mais impayés,

26.7.3 En troisième lieu, toutes les Parts Sociales Ordinaires Préférentielles émises par la Société à la Date de Financement seront entièrement remboursées pari passu entre les détenteurs de ces Parts Sociales Ordinaires Préférentielles, dans un montant égal à la valeur du Marché de l'Apport pour ces Parts Sociales ensemble avec tous les dividendes augmentés mais impayés,

26.7.4 En quatrième lieu, toutes les Parts Sociales portant une préférence autre que celle référencé conformément à l'Article 26.7.2 ci-dessus émises par la Société doivent être entièrement remboursées dans l'ordre de préférence indiqué sans les Statuts et pari passu entre les détenteurs d'une catégorie particulière de parts sociales, y compris dans chaque cas tous les dividendes augmentés mais impayés,

26.7.5 En cinquième lieu, tout autre titre participatif (autre que des Parts Sociales Ordinaires) émis et toute prime d'émission ou paiement aux réserves de capital fait par un Associé dans la Société en ce qui concerne une part Sociale sera retournée à cet Associé ou à son successeur attiré de cette Part Sociale) comme ce peut être le cas,

26.7.6 En dernier lieu les produits de la liquidation restant seront distribués parmi les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au prorata de leur actionariat,

A la condition que dans la mesure où les produits ne seraient pas suffisants pour tous les paiements dus sous les Articles 26.7.1, 26.7.2, 26.7.3, 26.7.4 ou 26.7.5 ils seront payés aux personnes en question concernées au prorata de leurs droits sous cet Article.

26.8 Les précédents droits de la liquidation seront aussi appliqués mutatis mutandis dans la mesure légalement possible dans le cas d'une vente de tout ou substantiellement tous les actifs de la Société (ou la Société et ses filiales considérées comme un ensemble), une fusion, une consolidation, ou une acquisition de la Société, ou un IPO partiel de la Société ou un véhicule créé à ces fins.

26.9 Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'une déclaration des comptes préparée par un membre du Conseil de Gérance prouvant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à être distribué ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale, augmentée par les profits reportés en avant et les réserves distribuables, mais diminué par les pertes reportées en avant et les sommes à être allouées à la réserve à être établies par la Loi ou les Statuts.

Chapitre VII. Amendements aux statuts, Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation

27.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Associés votant tel que prévu à l'Article 22 des Statuts.

27.2 Si la société devait être dissoute, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, personne physique ou morale, nommés par l'assemblée des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable

Toutes les matières non régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Art. 29. Définitions

Acquéreur

a la signification qui est donnée à l'article 10.2;

Affilié

Lorsque utilisé (i) avec référence à une personne détermine (excluant, cependant, tout individu), signifiera toute personne qui directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires possède ou contrôle, est possédée ou contrôlée par ou est sous le contrôle commun ou la propriété d'une personne déterminé. Pour de tels besoins et pour les besoins de la définition du GROUPE PALAMON, le terme «le contrôle» (incluant les termes «contrôlant», «contrôlé par» et «sous le contrôle commun avec») signifiera la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de provoquer la direction de la gestion et de la politique d'une personne, si par la propriété d'une majorité de titres comportant le droit de vote, par contrat ou autrement et, pour éviter tout doute, une personne qui est l'associé gérant d'une société en commandite simple contrôle cette société en commandite simple et de plus lorsque utilisé (ii) avec référence à un membre du GROUPE PALAMON signifiera tout autre membre du GROUPE PALAMON;

AR

signifie Alexander Rittweger;

Associé Existant

a la signification qui est donnée à l'Article 7.4;

Associé(s)

signifie un détenteur de Parts Sociales de temps en temps;

Bon Sortant

a la signification qui est donnée à l'Article 9.1.6;

| | |
|------------------------------------|---|
| Charge | signifie toute hypothèque, charge, créance, gage, privilège, restriction, transfert, inscription hypothécaire, intérêt de sûreté, conservation de titre, ou toute convention ou accord dont l'effet est la création de sûreté, ou de tout intérêt capital ou tout droit de toute personne, toute convention ou accord de créer n'importe lequel du même type et la «création de charge» sera interprétée en conséquence; |
| Comité de Rémunération | signifie un comité du Conseil de Gérance composé du CEO du Groupe Cible de temps en temps et de deux membres du Conseil nommés conformément à Art. 13.2, proposés par le FONDS PALAMON; |
| Conseil de Gérance | signifie le Conseil de Gérance de la Société de temps en temps; |
| Convention d'Achat | Signifie l'apport et la vente et le contrat d'achat concernant toutes les parts sociales dans LOYALTY PARTNER, GmbH à partir de la date de ceux-ci (du Notaire Heinrich Von Mettenheim) et de tous documents accessoires exécutés ou à exécuté conformément à cela; |
| Coût d'Investissement | a la signification qui est donnée à l'Article 9.1.8; |
| Date d'Exercice | a la signification qui est donnée à l'Article 9.1.5; |
| Date d'Intervention | a la signification qui est donnée à l'Article 9.1.7 or 9.9; |
| Défaut Option d'Achat | a la signification qui est donnée à l'Article 9.8; |
| FONDS ERISA | signifie toutes les deux ou n'importe laquelle de PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP et PALAMON EUROPEAN EQUITY II, LP; |
| FONDS PALAMON | signifie PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP; PALAMON EUROPEAN EQUITY «B», LP; PALAMON EUROPEAN EQUITY «C», LP; PALAMON EUROPEAN EQUITY «D», LP; PALAMON EUROPEAN EQUITY, GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG; PALAMON EUROPEAN EQUITY II, LP; and PALAMON EUROPEAN EQUITY II «BOA», LP. |
| Gérant | signifie un cadre ou un employé de tout membre du Groupe Cible qui, sur résolution du Comité de Rémunération, est invité à souscrire à des Parts Sociales; |
| Gérant Défaillant | a la signification qui est donnée à l'Article 9.1.2; |
| Groupe cible | signifie la Société et ses filiales de temps en temps; |
| GRUPE PALAMON | signifie: (a) les FONDS PALAMON; (b) toutes personnes qui sont des Affiliés (selon la signification du paragraphe (i) de la définition de Affilié) des FONDS PALAMON (les «Affiliés PALAMON»); (c) tout candidat des FONDS PALAMON ou des Affiliés PALAMON détenant des actifs ou parts sociales pour le compte des Fonds de PALAMON ou des Affiliés de PALAMON; (d) tout associé commanditaire ou associé gérant des FONDS PALAMON ou de leurs Affiliés; (e) toute personne contrôlée par les FONDS PALAMON ou Affiliés de PALAMON ou contrôlé par toute combinaison des FONDS PALAMON et des Affiliés PALAMON et tout associé des FONDS PALAMON ou Affiliés de PALAMON ou qui est contrôlé par tout associé gérant de n'importe lequel des FONDS PALAMON ou des Affiliés PALAMON; et (f) tout autre société en commandite simple, le fonds ou l'investissement collectif ou le plan de co-investissement géré ou contrôlé par (i) un associé gérant des FONDS PALAMON ou (ii) les FONDS PALAMON ou (iii) par toute autre personne contrôlée par, ou soumis au contrôle de, l'associé gérant de n'importe lequel des FONDS PALAMON (ou le représentant (s) ou le détenteur (s) ou le fiduciaire (s) d'une telle association, fonds ou plan ou tout détenteur de titre ou autre bénéficiaire de ladite association, fonds ou plan); |
| Investisseurs Vendeurs | a la signification qui est donnée à l'Article 10.1; |
| Jour Ouvrable | signifie tout jour qui n'est pas un samedi, dimanche ou un jour férié (fédéral) officiel au Luxembourg, en Allemagne ou au Royaume-Uni et pendant lequel les banques au Luxembourg, en Allemagne et au Royaume-Uni sont ouvertes pour la transaction d'affaire commerciale; |
| Loi | a la signification qui est donnée à l'Article 1.1; |
| Mauvais Sortant | a la signification qui est donnée à l'Article 9.1.3; |
| Membres du Conseil | a la signification qui est donnée à l'Article 13.1; |
| METRO | signifie METRO AG; |
| Mise de Fonds en Capital du Gérant | a la signification qui est donnée à l'Article 9.2; |

| | |
|---|--|
| Mise en Bourse | signifie l'admission à la mise en bourse sur tout marché de valeurs internationalement reconnu des parts sociales (ou de valeurs équivalentes après une restructuration ou une fusion) de la Société (ou de son successeur légal selon le cas) une filiale à 100% de la Société ou dont une société récemment constituée de la Société ou de son successeur légal est une filiale; |
| Option d'Achat AR | a la signification qui est donnée à l'Article 11.2; |
| Option d'Achat du Sortant | a la signification qui est donnée à l'Article 9.2; |
| Option d'Achat RB | a la signification qui est donnée à l'Article 12.2; |
| Option d'Intervention | a la signification qui est donnée à l'Article 9.4; |
| Part(s) Sociale(s) | signifie les Parts Sociales ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles ordinaires dans la Société telles que émises et en suspens de temps en temps; |
| Parts Sociales Ordinaires | signifie les parts sociales ordinaires émises de temps en temps par la Société et ayant des droits tels qu'exposés dans les Statuts; |
| Parts Sociales Ordinaires Préférentielles | signifie les parts sociales ordinaires préférentielles émises de temps en temps par la Société et ayant les droits tel qu'exposés dans les Statuts; |
| Plan de Co-Investissement | a la signification qui est donnée à l'Article 8.1.2; |
| Président | a la signification qui est donnée à l'Article 13.8; |
| Prix de Transfert RB | a la signification qui est donnée à l'Article 9.5 or 9.9; |
| Réalisation | signifie Professeur docteur h.c. Roland Berger; |
| Réalisation | Signifie le 30 septembre 2005; |
| Secrétaire | signifie une Vente ou une Mise en Bourse; |
| Société | a la signification qui est donnée à l'Article 17.1; |
| Sortant | a la signification qui est donnée à l'Article 1.1; |
| Sortant Anticipé | a la signification qui est donnée à l'Article 9.1.1; |
| Statuts | a la signification qui est donnée à l'Article 9.1.4; |
| Syndication | a la signification qui est donnée à l'Article 1.1; |
| Transferts Autorisés | signifie la vente de jusqu'à un tiers du total des parts sociales dans la Société et d'autres titres ou instruments émis en rapport avec ces opérations entreprises par les FONDS PALAMON à un ou plusieurs autres investisseurs dans la période de 12 mois de la Réalisation; |
| Valeur de Marché | signifie une disposition faite conformément à l'Article 8 (les cessionnaires des parts sociales transférées en conséquence des Transferts Autorisés étant les «Cessionnaires Autorisés»); |
| Véhicule d'Investissement | a la signification qui est donnée à l'Article 9.1.9; |
| Vente | signifie toute personne morale, partenariat, trust, association, ou d'autre personne par ou par laquelle un Gérant. Les Parts Sociales ou d'autres sûretés ou instruments émis par la Société ou un autre membre du Groupe Cible sont tenus ou gérés pour son compte; |
| | signifie une vente de plus de cinquante pour cent (50%) de la Société ou de l'affaire du Groupe Cible dans une opération ou dans une série d'opérations liées à condition qu'une Vente n'inclue pas de vente par voie de Syndication. |

Treizième résolution

Les associés décident de nommer comme nouveaux Membres du Conseil de Gérance de la Société pour un période indéterminée:

- Werner Fritz Arndt, né le 25 mai 1958 à Osnabrück, Allemagne, Conseil Interne (In House Counsel), demeurant à Schlüterstrasse 1, 40235 Düsseldorf, Allemagne;
- Professor Dr.h.c. Roland Berger, né le 22 novembre 1937 à Berlin, Allemagne, Président de Roland Berger Strategy Consultants, ayant son adresse professionnelle à ArabellasraBe, 33, 81925 Munich, Allemagne;
- Alexander Rittweger, né le 19 décembre 1965 à Munich, ayant son adresse professionnelle à Maria-Theresia-StraBe 3, 81675 Munich, Allemagne;
- Matthew Charles Turner, né le 10 novembre 1963, à Londres, England, Private Equity Investor, demeurant à Palamon Capital Nominaltners, 56 Conduit Street, London, W1S 2BG, Angleterre;
- Daan Arnold Knottenbelt, né le 24 octobre 1967 à La Haye, Pays-Bas, Private Equity Investor, demeurant à Palamon Capital Nominaltners, 56 Conduit Street, Londres, W1S 2BG, Angleterre.

Chacun des nouveaux Membres du Conseil de Gérance déclare accepter son mandat.

Quatorzième résolution

Les associés décident de confirmer les mandats existants des membres du Conseil de Gérance de la Société de Louis G. Elson et de Ron E. Bell.

Les associés décident de nommer Louis G. Elson comme Président tel que défini dans les Statuts.

Le Conseil de Gérance de la Société sera par conséquent composé de: Louis G. Elson, Ron E. Bell, Werner Fritz Arndt, Daan Arnold Knottenbelt, Matthew Charles Turner, Alexander Rittweger et du Prof. Dr h.c. Roland Berger.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à trois mille cinq cents euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été close.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, les personnes pré mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: S. Bronkart, R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, vol. 150S, fol. 21, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

J. Elvinger.

(093936.3/211/2302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

CONO - CONSULTATIO NOBILITATIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 103.403.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Signature

Le gérant

(088188.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

CHARTCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 82.766.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(088181.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

CHARTCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 82.766.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(088184.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

ColDéfense CB3 (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 90.913.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 27 septembre 2005

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés de la Société ColDéfense CB3 (LUX), S.à r.l., tenue le 27 septembre 2005, au siège social, que:

L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Dirk Oppelaar de ses fonctions de Gérant B de la Société avec effet à la date de l'assemblée (soit le 27 septembre 2005) et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Suite à cette démission, le Conseil de Gérance est désormais composé de Monsieur Philippe Lenglet, Gérant A et de Colony Luxembourg, Gérant B.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088182.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

ColDéfense CB3 (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 90.913.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BJ00254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Réveilliez

Responsable Juridique, habilitée par la Gérance

(088186.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

BOLTON GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 21.159.

Le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01479, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BOLTON GROUP INTERNATIONAL S.A.

M. Van De Vaart

(088192.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

GALAXY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.518.925,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 73.667.

EXTRAIT

En date du 30 septembre 2005, le conseil de gérance de la Société a décidé, à l'unanimité, et en conformité avec l'article 5 des statuts de la Société, d'approuver le transfert du siège social de la Société au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société GALAXY, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088268.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

BOLTON TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 21.077.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2005, les mandats des administrateurs:
Monsieur Freddy R. Martell, 2, chemin des Rayes, CH-1222 Vesenaz;
Monsieur Grehard A. Greidanus, c/o Bolton Group B.V., Stadhouderskade 14H, NL-1054 ES Amsterdam;
Monsieur Maarten van de Vaart, 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg;
ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.
Le mandat du Commissaire aux comptes
ERNST & YOUNG, 20 Drentestraat, NL-1083 HK Amsterdam
a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour BOLTON TRADING CORPORATION S.A.

M. van de Vaart

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01472. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088194.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

BOLTON TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 21.077.

Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01469, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour BOLTON TRADING CORPORATION S.A.

M. van de Vaart

Administrateur

(088193.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

DE AGOSTINI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 111.252.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le treize octobre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- DE AGOSTINI, S.p.A., une société de droit italien (Società Per Azioni), ayant son siège social au 15, Via G. da Verrazano, Novara, Italie, inscrite auprès du Registro delle Imprese di Novara, sous le numéro 07178180589; et
- 2.- Marco Drago, entrepreneur, né le 11 février 1946 à Settimo Torinese, ayant son adresse professionnelle 15, Via G. da Verrazano, Novara, Italie.

Ensemble, ci-après repris comme les Actionnaires,

ici représentés par Marcello Marzo, juriste, né le 28 octobre 1968 à Novarra et ayant son adresse professionnelle au 15, Via G. da Verrazano, Novara, Italie en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Durée, Siège, Objet

1. Forme, Dénomination

1.1 Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination DE AGOSTINI FINANCE S.A.

2. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

3. Siège social

3.1 Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration la Société peut établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3.2 Le siège social peut être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire, se réunissant et statuant comme en cas de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

3.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seront imminents, le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

3.4 Le transfert du siège à titre définitif à l'étranger et l'adoption d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés que par une assemblée générale extraordinaire plénière où tous les actionnaires sont présents ou représentés et votent à l'unanimité.

4. Objet

4.1 La Société a pour objet de créer, contrôler, promouvoir et développer, administrer, en gestion directe ou autrement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières.

4.2 La Société a encore pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises entités ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse et occasionnellement à des tiers de tous concours, prêts, avances ou garanties.

4.3 La Société peut développer toutes autres opérations financières et employer ses fonds et ceux recueillis de ses filiales et affiliées, qu'elle concentre sur elle, à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, droits de propriété intellectuelle, brevets, droits de savoir-faire, marques de fabrique ou marques de services, droits de reproduction et droits d'auteurs, dessins industriels, logos, signes distinctifs de ralliement de clientèle et licences de toute origine ou nature, que ces droits soient susceptibles de protection juridique et d'appropriation exclusive ou non, l'acquisition par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange, de prise ferme, de dation en concession ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et droits, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 et les lois modificatives sur les sociétés de participations financières, aussi dites sociétés holding.

Titre II.- Capital

5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à 38.750,- EUR (trente-huit mille sept cent cinquante euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions. Les actions n'ont pas de valeur nominale.

5.2 Les actions sont nominatives, leur conversion en actions au porteur étant exclue.

5.3 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. Dans ces mêmes conditions l'assemblée générale peut, par modification des statuts, prévoir un capital autorisé et fixer les modalités de sa réalisation.

5.4 L'assemblée générale, se réunissant et statuant comme en matière de modification des statuts, peut créer et émettre des actions de plusieurs classes, soit en redéfinissant le statut des actions existantes, soit en réalisant des augmentations du capital social.

6. Rachat des actions

6.1 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

6.2 Par décision d'une assemblée générale extraordinaire, se réunissant et statuant comme en matière de modification des statuts, tout ou partie des bénéfices et réserves, autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer, peuvent être affectés à l'amortissement du capital social par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé soit réduit, le tout conformément aux dispositions de la loi et ces statuts. Dans le cas d'un amortissement partiel tout actionnaire peut, de l'accord des autres actionnaires, renoncer à l'amortissement, soit au profit d'un ou de plusieurs de ces autres actionnaires nommément désignés, soit en maintenant son statut premier d'actionnaire.

7. Droit de préemption

7.1 Tout actionnaire peut librement céder ses actions ou les droits de souscription préférentiels aux augmentations du capital aux actionnaires de sa même classe.

7.2 Tout actionnaire qui a l'intention d'aliéner tout ou partie de ses actions ou des droits préférentiels à la souscription aux augmentations du capital social est tenu de les offrir d'abord en préemption aux autres actionnaires comme il est disposé ci-après:

(i) L'actionnaire vendeur transmet par priorité absolue l'offre de préempter aux actionnaires de la même classe d'actions que la sienne. Le droit de préemption revient à chaque actionnaire dans la proportion de sa propre participation dans le total des actions détenues par les actionnaires de cette même classe dans le capital société émis et en circulation de la société. Dans le cas où un ou plusieurs actionnaires de cette classe renonceraient à exercer leur droit de préemption en tout ou partie ou ne l'exerceraient pas dans les délais impartis, leurs droits reviendront aux autres actionnaires de cette classe qui entendent exercer leur droit de préemption et ce proportionnellement entre eux.

(ii) Dans le cas où les actionnaires n'exerceraient pas, en tout ou en partie, les droits de préemption offerts dans leur classe le vendeur, en tel cas, doit offrir les actions, respectivement les droits préférentiels mis en vente sur lesquels un droit de préemption n'aura pas été exercé, aux actionnaires des autres classes et la préemption peut être exercée par eux dans les mêmes conditions et modalités et dans les mêmes délais, et ce même en cas d'une succession d'offres à la suite du non-exercice de la préemption par un ou plusieurs de ces actionnaires.

7.3 L'offre de vente contient l'indication du ou des tiers acquéreurs, et elle doit être communiquée au conseil d'administration au moyen d'une lettre recommandée avec A.R. ou d'une missive par porteur avec récépissé suite à une contestation de ce prix.

7.4 Dans le cas où, à la suite d'une constatation du conseil d'administration soumise à l'actionnaire vendeur, aucun des actionnaires n'aurait exercé le droit de préemption, l'actionnaire offrant est libre de vendre et de transférer les actions en question et le cas échéant les droits préférentiels au tiers indiqué et ce endéans un délai péremptoire de quinze (15) jours, mais à un prix non inférieur à celui demandé aux co-actionnaires ou déterminé par l'expert désigné suite à une contestation de ce prix.

7.5 En cas de désaccord sur le prix des actions ou des droits préférentiels à céder, le prix est déterminé par un expert nommé par les parties, le conseil d'administration entendu dans sa proposition. A défaut d'un tel accord, le président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant comme en matière de référé, saisi par la partie la plus diligente, procédera à la nomination. Le président a la faculté d'avoir recours à un consultant. L'évaluation de l'expert qui statuera dans les soixante jours, sera sans appel.

7.6 A l'exception des procédures contentieuses le conseil d'administration est en toutes circonstances l'agent centralisateur et transmetteur et le surveillant des opérations de préemption.

Toutes notifications entre les actionnaires et la Société ainsi qu'entre les actionnaires eux-mêmes sont à adresser au conseil d'administration, soit par lettres recommandées avec A.R., soit par missives contre récépissé.

Pour tous mouvements et actes de procédure pour lesquels la loi ou ces statuts ne prévoient pas autrement, il existe un délai uniforme de quinze (15) jours.

Une référence spéciale relative à l'existence du droit de préemption est faite sur le registre des actionnaires nominatifs et sur les certificats attestant l'inscription des actions nominatives, s'il en existe.

Titre III.- Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires

8. Conseil d'administration

8.1 La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Il élit un président en son sein.

8.2 Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

8.3 Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

9. Réunion du conseil d'administration

9.1 Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par deux administrateurs.

9.2 Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

9.3 Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

9.4 Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix, le président n'a pas de voix prépondérante.

9.5 Le recours à la vidéoconférence et à la conférence call est permis à condition que tous les directeurs participants soient en mesure d'entendre et d'être entendus par tous les autres directeurs participants utilisant cette technologie.

9.6 En cas d'urgence les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par écrit simple ou par tout moyen écrit par télécommunication.

9.7 Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par voie de circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable, étant entendu que tous les administrateurs devront faire connaître leur décision par écrit.

9.8 Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits de ces décisions sont délivrés conformes par le président, ou à son défaut par deux administrateurs.

10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

10.1 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

10.2 Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garanties. Ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

11. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non.

12. Représentation de la société

La Société se trouve engagée soit par les signatures collectives de deux administrateurs, soit par la signature collective ou individuelle des personnes, à ce déléguée par le conseil d'administration.

13. Actions judiciaires

Les actions judiciaires, tant en demande qu'en défense, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil d'administration ou la personne, à ce déléguée par le conseil d'administration.

14. Commissaire aux comptes

14.1 Aussi longtemps que la Société ne se trouvera pas dans l'obligation légale de consolider ses comptes ou de faire contrôler ses rapports annuels et ses comptes financiers par un réviseur d'entreprises indépendant, la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

14.2 Les commissaires sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

14.3 Le réviseur sera le cas échéant nommé par l'assemblée générale. A la suite de la nomination d'un réviseur d'entreprises, l'institution du commissariat aux comptes sera abrogée.

Titre IV.- Année sociale

15. Année sociale

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

15.2 Chaque année au trente et un décembre, le conseil d'administration établit le bilan, le compte de profits et pertes, les annexes à ces comptes et le rapport de gestion destinés aux administrateurs et aux obligataires.

Titre V.- Assemblée générale des actionnaires

16. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

16.1 L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois d'avril à 16.00 heures au siège social ou en tout autre endroit situé dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation.

16.2 Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

17. Votes

17.1 Pour pouvoir assister à l'assemblée générale les propriétaires d'actions doivent avoir été inscrits au registre des actionnaires nominatifs au moins cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

17.2 Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par un mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

18. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

18.1 L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

18.2 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque Actionnaire nominatif conformément à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

18.3 Sauf dans les cas déterminés par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des Actions présentes ou représentées, quelle que soit la portion du capital représentée.

18.4 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

18.5 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

19. Répartition des bénéfices

19.1 L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

19.2 L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

19.3 Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

20. Dissolution, Liquidation

20.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour la modification des statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Titre VII.- Loi applicable

21. Loi applicable

Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le dernier jour du mois de décembre 2006.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en avril 2007.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

| Souscripteurs | Nombre d'actions | % du capital social |
|---|------------------|---------------------|
| DE AGOSTINI, S.p.A., préqualifiée | 30.999 | 99,99 % |
| Marco Drago, prénommé. | 1 | 0,01 % |
| Total | 31.000 | 100 % |

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de 38.750,- EUR (trente-huit mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telles que modifiées, ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à 38.750,- EUR (trente-huit mille sept cent cinquante euros).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentés tel qu'il est dit, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Sont nommés administrateurs pour une durée maximale de 6 (six) ans:
 - a) M. Pierre Thielen, Avocat à la Cour, né le 28 septembre 1947 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 21, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - b) M. Marco Sterzi, gérant de sociétés, né le 10 novembre 1964 à Milan, ayant son adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - c) M. Roberto Drago, entrepreneur, né le 3 janvier 1951 à Novara, ayant son adresse professionnelle 15, Via G. da Verrazano, Novara, Italie.

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes close en 2006.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

M. Oreste Severgnini, réviseur d'entreprises, né le 14 août 1942 à Milan, ayant son adresse professionnelle 9, Via Camperio, 20123 Milan, Italie.

Son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes close en 2006.

4. Le siège social de la société est fixé au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Marzo, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 36, case 5. – Reçu 387,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

J. Elvinger.

(092549.3/211/274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 37.974.

Extrait des minutes du Conseil d'Administration en date du 6 septembre 2005

Au Conseil d'Administration de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de M. Hans van de Sanden en tant qu'administrateur-délégué de la société.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Hans van de Sanden,
- Michel van Krimpen,
- John Beers.

Il est rappelé que leurs mandats devront être renouvelés lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice social 2009.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

H. van de Sanden / M. van Krimpen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088207.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 37.974.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 6 septembre 2005

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes, leur mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2009;
- d'autoriser le conseil d'administration à renouveler le mandat de M. Hans van de Sanden en qualité d'Administrateur-Délégué de la société.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

H. van de Sanden / M. van Krimpen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088205.3/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

TYCOM HOLDINGS A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: USD 39.900.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 75.857.

Extrait des résolutions de clôture de liquidation prises le 14 septembre 2005 par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société (en liquidation)

Par résolutions prises le 14 septembre 2005, l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société a décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société avec effet au 14 septembre 2005;
 - que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, pendant une période de cinq années à partir de la publication du présent extrait; et
 - que toutes les dettes de la Société ont été payées et toutes distributions ou provisions nécessaires ont été faites.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ00932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088212.3/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

PRO MUNDO INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.562.

Le siège social de la société PRO MUNDO INDUSTRIES S.A., Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg B 69.562, au 6, rue Adolphe Fisher, L-1520 Luxembourg est dénoncé avec effet au 6 septembre 2005.

29 septembre 2005.

MAITLAND LUXEMBOURG S.A.

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088202.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

WALK 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 104.763.

Lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 23 août 2005, les gérants de la société WALK 2, S.à r.l. ont décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088218.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

LIFT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3390 Peppange, 64, route de Crauthem.

R. C. Luxembourg B 88.234.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088220.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

LIANO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.168.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Signature.

(088222.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

LUXENGINEERING BEVILACQUA & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 68, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 25.907.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Réviseurs d'entreprises

Signatures

(088239.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

AKH S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,-.**Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.948.*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 20 septembre 2005 au siège social*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes suivant:

- THEMIS AUDIT LIMITED ayant son siège social à Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies sous le numéro 300728; jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 mars 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour AKH S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ00890. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(088275.3/1005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

LABELCASH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 111.328.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Monsieur Louis Dusart, indépendant, né à Budingen (Belgique), le 23 février 1952, demeurant à B-3350 Linter, Brouwersstraat 23;

2. Monsieur Jean-Marc Wathelet, employé privé, né à Haine-Saint-Paul (Belgique), le 18 janvier 1955, demeurant à B-6470 Grandrieu, 8, rue de la Sablière.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LABELCASH LUXEMBOURG, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente en gros et en détail d'articles d'économat, rouleaux de caisses, étiquettes, machines d'étiquetage et de codification, avec leurs accessoires ainsi que tous articles de papeterie.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1. par Monsieur Louis Dusart, indépendant, né à Budingen (Belgique), le 23 février 1952, demeurant à B-3350 Linter, Brouwersstraat 23, cinquante parts sociales | 50 |
| 2. par Monsieur Jean-Marc Wathelet, employé privé, né à Haine-Saint-Paul (Belgique), le 18 janvier 1955, demeurant à B-6470 Grandrieu, 8, rue de la Sablière, cinquante parts sociales | 50 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Louis Dusart, préqualifié.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Marc Wathelet, préqualifié.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Dusart, J.-M. Wathelet, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 32, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 octobre 2005.

T. Metzler.

(093563.3/222/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.